

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION DES ÉTUDES ET DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES



DEPF > Etudes

La question des inégalités sociales : **Clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques**



depf.finances.gov.ma

Equipe de travail :

Amal DLIA
Houssine IHNACH

Octobre 2018

“

« Au cours de deux décennies, les réalisations accomplies par le Maroc et les acquis engrangés en faveur des Marocains, constituent un véritable motif de satisfaction et de fierté. Pourtant, J'ai le sentiment que quelque chose continue à nous faire défaut en matière sociale.

Par la volonté de Dieu, Nous poursuivrons l'action menée dans ce domaine avec tout l'engagement requis et la rigueur nécessaire. Ensemble, il nous appartient d'identifier les faiblesses existantes et de leur apporter les remèdes adéquats. »

Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à l'occasion de la fête du Trône, 29 juillet 2018

”

Résumé

De par ses missions d'analyse et d'examen des problématiques structurelles à fort impact sur la trajectoire du développement d'ensemble du Maroc, la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) a élaboré une étude sur le thème : « La question des inégalités sociales : Clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques ». Cette étude se veut une contribution au débat national à l'œuvre autour de la question centrale du renforcement de l'inclusivité du modèle de développement national en tant que levier incontournable pour consolider les bases d'une croissance économique auto-entretenu et conforter les fondements d'un vivre-ensemble harmonieux et apaisé.

L'étude de la DEPF s'est basée sur une approche conceptuelle et théorique pour capter la complexité du phénomène des inégalités sociales. Si celui-ci est souvent appréhendé en termes de disparités de revenus, il n'en demeure pas moins que d'autres dimensions sont tout aussi critiques. Il s'agit, en particulier, des inégalités liées aux capacités d'accès aux services socioéconomiques de base ou encore celles ayant trait aux opportunités et à l'égalité des chances qui constituent à bien des égards des entraves structurelles à la mobilité sociale.

Le caractère multidimensionnel des inégalités sociales a donné lieu à une panoplie d'outils et d'instruments mis en place pour cerner leur ampleur et capter leur complexité. Les méthodes les plus en vogue englobent le coefficient de GINI, le rapport inter décile, l'indice d'Atkinson, l'indice de Theil et l'indice de Palma. En dépit de la diversité des méthodes utilisées, celles-ci sont exclusivement centrées sur les inégalités d'ordre monétaire et celles de résultats et ne permettent pas de renseigner suffisamment sur les autres types d'inégalités, dont notamment les inégalités de chance.

L'examen de l'évolution des inégalités à l'échelle internationale a permis de relever que celles-ci constituent une tendance structurelle, dont l'ampleur s'est accentuée depuis le début des années 1980, qui concerne l'ensemble des pays quoiqu'à des rythmes différenciés. Les Etats-Unis et les pays émergents d'Asie (Chine et Inde notamment) sont particulièrement touchés par ce phénomène. En revanche, la situation est relativement moins prononcée en Europe du fait de l'existence de régimes de protection sociale assez soutenus. Au sein des pays en développement, les pays de la MENA et de l'Afrique Subsaharienne affichent les niveaux d'inégalités les plus élevés à l'échelle mondiale.

L'exploration des instruments de politiques publiques mis en place par certains pays développés et émergents, en vue de promouvoir une économie inclusive, a permis de faire ressortir plusieurs leviers pertinents dont la finalité porte soit sur des actions visant à agir sur les inégalités à leur genèse soit sur des mécanismes de redistribution pour corriger les insuffisances du système de partage de la richesse nationale.

Le Maroc, pays inscrit dans un processus d'émergence accéléré, n'est pas en reste des évolutions observées à l'échelle internationale en matière d'aggravation des inégalités sociales. Les initiatives et programmes lancés par le pays pour relever son niveau de développement social ont favorisé une baisse significative de la pauvreté et une forte atténuation de la précarité, notamment en milieu urbain. Aujourd'hui, on compte environ 139 programmes couvrant des domaines variés tels que, l'éducation, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'emploi...

Néanmoins, les avancées encourageantes enregistrées par le Maroc n'ont pas permis d'endiguer de manière significative les inégalités sociales, qui continuent d'afficher une résistance à la baisse comme en témoigne la quasi-stagnation de l'indice de Gini depuis des années (0,395 en 2014 soit le même niveau enregistré en 1998). Par milieu de résidence, les inégalités sont plus intenses en milieu urbain, avec un indice de Gini de 0,388 contre 0,317 en milieu rural en 2014.

Le diagnostic de la situation des inégalités au Maroc a permis de relever, en particulier, l'existence de trois sources principales qui alimentent le creusement des inégalités sociales au Maroc. Il s'agit, en l'occurrence, de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Les insuffisances relevées au niveau de ces domaines affectent les conditions de départ des individus et partant leur aptitude à réussir leur mobilité sociale. Ce sont donc trois secteurs névralgiques sur lesquels une action vigoureuse devrait être déployée en vue d'infléchir positivement la situation actuelle.

Dans le but d'apporter des réponses de fond à la problématique des inégalités sociales au Maroc, quelques réponses de politiques publiques ont été identifiées. Celles-ci s'appuient sur les enseignements déduits à partir de quelques expériences étrangères pertinentes en la matière et enrichies des recommandations proposées par certains organismes nationaux et internationaux à ce sujet. Ces réponses sont structurées autour des trois axes complémentaires ci-après :

- le recours à des leviers structurels pour agir à l'amont sur les inégalités sociales, en mettant l'accent autant sur l'élargissement des bases de création de la richesse nationale que sur la lutte vigoureuse contre les inégalités de chances et de capacités. Ces leviers structurels permettraient de constituer un puissant rempart contre la prolifération des disparités sociales et spatiales.
- le renforcement de la cohérence des dispositifs dédiés à la lutte contre les inégalités et leur indexation sur des critères de ciblage pour maximiser les retombées de l'action sociale de l'Etat. Il serait question, également, de placer la question de l'inclusivité genre et de l'intégration des jeunes au cœur des politiques publiques de lutte contre les inégalités. Non moins important, la lutte contre les inégalités mériterait d'être inscrite dans le cadre d'un chantier sociétal impliquant l'ensemble des acteurs.
- la consolidation du système national d'information en vue de favoriser, de manière permanente, la collecte et le traitement des données sur les inégalités et la mise sur pied d'un système d'évaluation performant pour mesurer l'efficacité des actions déployées en matière de lutte contre les inégalités dans toutes leurs dimensions.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
1. LES INÉGALITÉS SOCIALES : UNE NOTION COMPLEXE ET MULTIDIMENSIONNELLE	11
1.1. QUELQUES REPÈRES CONCEPTUELS ET THÉORIQUES DE LA QUESTION DES INÉGALITÉS SOCIALES —	11
1.2. PRINCIPALES FORMES ET MANIFESTATIONS DES INÉGALITÉS	12
1.3. DES OUTILS DIVERSIFIÉS POUR MESURER LES INÉGALITÉS	12
2. EVOLUTION DES INÉGALITÉS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE	14
2.1. UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES INÉGALITÉS AU NIVEAU MONDIAL SELON LES RÉGIONS	14
2.2. UNE PANOPLIE DE MESURES DE POLITIQUES PUBLIQUES DÉPLOYÉES POUR JUGULER L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS	18
3. LES INÉGALITÉS SOCIALES AU MAROC : ETAT DES LIEUX ET RÉPONSES DE POLITIQUES PUBLIQUES	20
3.1. DES PROGRAMMES SOCIAUX AMBITIEUX, AYANT PERMIS DE RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION	23
3.2. TROIS DOMAINES NEVRALGIQUES CONSTITUENT DES SOURCES STRUCTURELLES DE VULNÉRABILITÉ QUI ALIMENTENT LES INÉGALITÉS AU MAROC	25
3.3. POSITIONNEMENT DU MAROC PAR RAPPORT À UN ÉCHANTILLON DE PAYS COMPARABLES	29
3.4. QUELS LEVIERS PRIORITAIRES DE POLITIQUES PUBLIQUES FAUT-IL DÉPLOYER POUR ATTÉNUER LES INÉGALITÉS AU MAROC ?	31
ANNEXE : PRINCIPALES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉMANANT DE LA BANQUE MONDIALE, DE L'ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	34
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	36

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA PART DES 10% ET DES 1% LES PLUS RICHES DANS LE REVENU MONDIAL 1980-2016	14
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA PART DES 10% DES REVENUS LES PLUS ÉLEVÉS DANS LE REVENU DES PRINCIPALES RÉGIONS DU MONDE 1980-2016	14
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DES INÉGALITÉS AUX ETATS-UNIS	15
GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DES INÉGALITÉS EN EUROPE	15
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DE LA PART DES 10% LES PLUS RICHES DANS LE REVENU NATIONAL AUX ETATS-UNIS 1913-2014	16
GRAPHIQUE 6 : LA COURBE DE L'ÉLÉPHANT DE LA CROISSANCE MONDIALE DES REVENUS	17
GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DE LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES DIMENSIONS	23
GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DE L'INDICE DE GINI PAR MILIEU DE RÉSIDENCE	23
GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION DE L'INDICE DE GINI PAR RÉGION 2001-2014	24
GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DU RAPPORT INTER DÉCILE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE	25
GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION INDICE GINI ÉDUCATION	25
GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DE LA MOYENNE DES ANNÉES DE SCOLARISATION	25
GRAPHIQUE 13 : MORTALITÉ DES ENFANTS PAR NIVEAU DE VIE	26
GRAPHIQUE 14 : SOURCE PAR NATURE DE FINANCEMENT EN 2013	26
GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ PAR SEXE	28
GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR SEXE EN %	28
GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION	28
GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ÂGE	28
GRAPHIQUE 19 : INDICE DE GINI PAR PAYS (2015)	29
GRAPHIQUE 20 : INDICE DE GINI ÉDUCATION PAR PAYS	29
GRAPHIQUE 21 : DURÉE MOYENNE DE SCOLARISATION PAR PAYS (2015)	30
GRAPHIQUE 22 : RAPPORT INTER DÉCILE PAR PAYS (2015)	30
GRAPHIQUE 23 : INDICE PALMA PAR PAYS (2015)	31

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS DE MESURE DES INÉGALITÉS	13
TABLEAU 2 : PRINCIPAUX PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES	21
TABLEAU 3 : INÉGALITÉ PAR SOURCE DE REVENU : INDICE DE GINI ET PART DES MÉNAGES PERCEVANT UNE SOURCE PARTICULIÈRE	24
TABLEAU 4 : COUVERTURE MÉDICO-SANITAIRE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE	27

Introduction

La montée des inégalités sociales constitue une source de préoccupation majeure partout dans le monde. Il s'agit d'une problématique majeure qui affecte de manière indifférenciée plusieurs pays, abstraction faite de leur niveau de développement économique. A titre d'illustration, au sein des pays de l'OCDE, les 10 % les plus riches disposaient d'un revenu 9,6 fois supérieur aux 10 % les plus pauvres vers la fin des années 2000 alors que ce rapport n'était que de 7 à 1 durant les années 1980.

L'appréhension de la problématique des inégalités a donné lieu à l'émergence de deux courants de pensée. Le premier considère les inégalités comme un frein à la croissance économique à moyen-long terme et un facteur de fragilisation du vivre-ensemble au sein de la société. Le second courant, en revanche, soutient la thèse selon laquelle les économies caractérisées par un niveau d'inégalités sociales élevé sont susceptibles de croître plus rapidement que celles où la répartition des revenus est plus équitable.

Au-delà de cette controverse théorique, le concept d'inégalité revêt un caractère complexe et multidimensionnel. Il ne se limite pas seulement à l'aspect monétaire de répartition des revenus, mais renvoie aussi aux inégalités de capacités en matière d'accès aux services sociaux de base, voire même aux inégalités d'opportunités ou de chances qui affectent les perspectives de mobilité sociale des populations défavorisées.

Le Maroc, pays inscrit dans un processus d'émergence, n'est pas en reste des évolutions observées à l'échelle internationale en matière d'aggravation des inégalités sociales. Certes, les choix économiques opérés par le pays ont permis de dynamiser la croissance et d'accélérer le processus de modernisation économique. Néanmoins, cette dynamique s'est avérée encore insuffisante pour constituer un rempart contre le creusement des inégalités sociales. D'emblée, cette situation pose d'importantes interrogations quant à l'inclusivité du régime de croissance de l'économie nationale et celle du modèle de développement du pays dans sa globalité. Le débat national à l'œuvre, qui a pris place suite aux Hautes Orientations contenues dans les Discours et Messages Royaux de 2017 et 2018, en constitue la parfaite illustration.

La DEPF, de par l'intérêt qu'elle porte aux questions structurelles à fortes incidences sur la trajectoire de développement de notre pays a jugé opportun de mener une étude sur les inégalités sociales dans le but d'enrichir la réflexion et d'approfondir le débat sur cette question hautement prioritaire.

Pour ce faire, l'étude de la DEPF est structurée autour de trois axes interdépendants :

- Elle aborde dans un premier temps les contours conceptuels de la question des inégalités et les différents outils de mesure pour en cerner l'ampleur et les principales manifestations.
- L'étude traite dans, un second temps, l'évolution des inégalités sociales à l'échelle internationale et met en exergue les principales réponses déployées pour en juguler les effets.
- La troisième partie de l'étude examine l'état des lieux des inégalités au Maroc et suggère, sur la base des meilleures pratiques internationales, quelques leviers de politiques publiques de nature à concourir à la résorption des inégalités sociales dans leurs multiples dimensions.

¹ « Tous concernés, pourquoi moins d'inégalités profite à tous ? », OCDE, 13 Novembre 2015.

1. LES INÉGALITÉS SOCIALES : UNE NOTION COMPLEXE ET MULTIDIMENSIONNELLE

1.1. QUELQUES REPÈRES CONCEPTUELS ET THÉORIQUES DE LA QUESTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

L'examen de la question des inégalités sociales et son impact sur la croissance économique et sur le niveau de développement en général a donné lieu à une littérature abondante. Si les différentes études réalisées sur cette question ne font guère l'unanimité, il n'en demeure pas moins vrai qu'une bonne partie de ces études confirment que le creusement des inégalités s'avère néfaste pour la croissance économique à long terme.

Ces études partent du constat selon lequel les sociétés caractérisées par un degré d'inégalités sociales élevé affichent un fonctionnement inefficace et souffrent de dysfonctionnements économiques et sociaux patents. Outre le rétrécissement de la classe moyenne du fait de la concentration des revenus en haut ou en bas de la distribution, la prévalence des inégalités sociales compromet les efforts des pouvoirs publics en matière de réduction de la pauvreté.

A ce titre, une étude de l'OCDE² a fait ressortir que l'augmentation des inégalités de revenu entre 1985 et 2005 a fait perdre en moyenne 4,7 points de taux de croissance cumulé entre 1990 et 2010 dans les pays de l'OCDE. La même conclusion a été relevée par Piketty (2013) qui a précisé que lorsque le rendement du capital augmente plus que la croissance économique, cela conduit à une concentration accrue de la richesse et à une baisse continue de la demande globale, occasionnant, de ce fait, une diminution de la production et partant de la croissance.

Dans la même perspective, une étude récente réalisée par Dabla-Norris, Kochhar, Suphaphiphat, Ricka and Tsounta (2015), a mis en exergue l'impact négatif de l'accroissement des inégalités sur la croissance économique. Sur la base d'un échantillon de 159 pays développés et en voie de développement, l'étude a montré qu'une hausse de 1 % de l'indice de Gini réduirait le taux de croissance du PIB de 0,07 point de pourcentage.

A l'opposé, d'autres études ont plutôt mis en relief l'existence d'un impact positif des inégalités sur la croissance économique. Les défenseurs de cette thèse (Kaldor 1955 ; Bourguignon 1981 ; Mirrlees 1971 ; Lazear and Rosen 1981) s'appuient sur l'idée selon laquelle l'octroi d'incitations en faveur des populations riches favoriserait l'accumulation du capital et impulserait le processus d'innovation, ce qui se traduirait in fine par une croissance plus élevée et des créations d'emplois durables, profitant à l'ensemble de la population.

Cet argument s'est avéré, toutefois, peu défendable. Le cas des États-Unis est révélateur, à plus d'un titre, de l'inefficacité des politiques d'incitation qui profitent aux plus riches. Malgré l'importance des mesures de soutien déployées par ce pays pour contenir les effets de la crise économique mondiale, les inégalités se sont creusées davantage en faveur des 1 % les plus riches qui ont vu leur revenu augmenter et leur part dans la richesse nationale s'accroître de manière significative. Les autres franges de la population ont assisté à une baisse significative de leurs revenus sous l'effet du recul de l'emploi³.

² « Inégalités et croissance », Focus, OCDE, décembre 2014.

³ J. Stiglitz « the price of inequality », Juin 2012.

1.2. PRINCIPALES FORMES ET MANIFESTATIONS DES INÉGALITÉS

Le débat sur les inégalités renvoie souvent aux disparités en termes de répartition des revenus. Néanmoins, cette acception s'avère trop réductionniste puisqu'elle ne permet pas de capter toutes les dimensions des inégalités dont notamment celles de capacités d'accès aux services socioéconomiques de base ou encore celles liées aux opportunités et à l'égalité des chances qui peuvent constituer des entraves structurelles à la mobilité sociale.

Au-delà de leur portée multidimensionnelle, les inégalités pourraient être regroupées en trois grandes catégories, en l'occurrence les inégalités de droit, de chance ou de situation.

- **Les inégalités de droit** renseignent sur la faculté de jouir des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Elles tirent leur substance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule dans son article premier que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Cette Déclaration garantit dans son article 2 « la prévalence de tous les droits et toutes les libertés sans distinction aucune notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».
- **Inégalités de chance/d'opportunité** traduisent l'influence des variables liées aux circonstances et à l'environnement sur lesquels l'individu n'a aucune emprise et dont les effets sont contraignants en termes de mobilité sociale. Cette forme d'inégalité comprend les formes de discrimination entre fille et garçon en matière d'accès au système éducatif. Elle reflète aussi des situations où les membres d'une collectivité, du fait de leur appartenance à un corps social particulier, une religion ou une ethnie, n'ont pas les mêmes chances d'accès à toutes les positions sociales statutaires.
- **Inégalités de situation/ de résultat** reflètent des configurations où les individus ne disposent pas des mêmes niveaux de richesse matérielle ou des mêmes conditions de vie socioéconomiques. Il en résulte des différences de situation entre les individus en raison des ressources qu'ils détiennent. Ces ressources peuvent être d'ordre économique (revenu, patrimoine, dépenses...) ou sociales (éducation, santé, logement...).

1.3. DES OUTILS DIVERSIFIÉS POUR MESURER LES INÉGALITÉS

Plusieurs méthodes et outils ont été développés pour cerner l'ampleur des inégalités et capter leur complexité. Ceux-ci diffèrent selon l'agrégat retenu (salaire, revenu, patrimoine, éducation, opportunités...) et la catégorie ciblée (individu, ménages, unités de consommation, territoires, classes sociales...). Les méthodes les plus en vogue englobent le coefficient de GINI, le rapport inter décile, l'indice d'Atkinson, l'indice de Theil et l'indice de Palma. En dépit de la diversité des méthodes utilisées, celles-ci sont exclusivement centrées sur les inégalités d'ordre monétaire et celles de résultats et ne permettent pas de renseigner suffisamment sur les autres types d'inégalités, dont notamment les inégalités de chance.

Le tableau ci-après retrace de manière synthétique les principaux outils de mesure des inégalités, en mettant l'accent sur la formule utilisée, l'interprétation de ces résultats et les observations au sujet de la pertinence de la méthode utilisée.

Tableau 1 : Principaux indicateurs de mesure des inégalités

	Description	Formule	Interprétation	Observations
Indice de GINI	Mesure le degré de déviation de la distribution d'une variable par rapport à une distribution parfaitement égalitaire.	$G = 1 - \sum_{k=0}^{k=n-1} (x_{k+1} - x_k)(y_{k+1} + y_k)$ Où X la part cumulée de la population, Y la part cumulée du revenu.	Prend une valeur entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité parfaite)	- Ne fait pas de différence entre une inégalité dans les bas niveaux et les hauts niveaux de la distribution - Est plus sensible aux classes moyennes. - Indicateur exhaustif: récapitule l'inégalité relative en une seule valeur. - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense.
Indice d'Atkinson	Mesure le gain potentiel (en termes d'utilité sociale) d'une redistribution des ressources. Il fait appel à une norme ϵ de prise en compte des inégalités qui permet, d'accorder plus ou moins d'importance aux inégalités selon que l'on se trouve dans le haut ou dans le bas de la distribution.	$A_\epsilon = 1 - \left[\frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right)^{1-\epsilon} \right]^{\frac{1}{1-\epsilon}}$ $= 1 - \frac{\Pi_{i=1}^N (y_i^{(1/N)})}{\bar{y}}$ Où N représente le nombre d'individu, y_i le revenu individuel, $\bar{y}$ le revenu moyen et ϵ est un paramètre d'aversion pour les inégalités. ϵ est compris entre 0 et ∞ mais prends couramment les valeurs 0,5 ; 1 et 2	Plus valeur de ϵ est grande plus l'indice est sensible aux inégalités. Si $\epsilon = 0$ (pas d'aversion pour l'inégalité), aucune utilité sociale ne peut être obtenue d'une redistribution complète des revenus. $A = 0$ Si $\epsilon = \infty$, Une infinité d'utilité sociale peut être obtenue d'une redistribution complète des revenus. $A = 1$.	- Permet de mesurer les inégalités en haut et en bas de la distribution. - Indicateur exhaustif: récapitule l'inégalité relative en une seule valeur. - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense
Indice de Theil		$GE_{\frac{1}{\alpha-1}} = \left[\frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \left(\frac{y_i}{\bar{y}} \right)^\alpha - 1 \right]^{\frac{1}{\alpha-1}}$ Où N la taille de la population, y_i le revenu individuel, $\bar{y}$ le revenu moyen et le paramètre α le poids donné aux distances entre les revenus en différents points de la distribution. α Prends les valeurs 0,1 et 2	Plus α est bas, plus l'indicateur d'inégalité est sensible dans la région inférieure de la distribution	- Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense.
Indice de Palma	Mesure l'inégalité entre les extrêmes de la distribution, soit la somme des revenus gagnés par les personnes ou ménages situés dans le décile supérieur divisée par la somme des revenus acquis par les 40 % des ménages au bas de l'échelle.	Part D10/ Part D4		- Facile à interpréter - Mieux approprié pour mesurer l'effet réel des politiques de développement des pays émergents : la croissance profite-t-elle aux plus riches ou aux plus pauvres? - Exclut la classe moyenne située entre D4 et D9, - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense
Rapport inter décile	La part, dans la masse totale des ressources, des 10% les plus riches, divisée par celle des 10% les plus pauvres.	Part D10/Part D1	Prend une valeur de 1 en cas d'égalité parfaite.	- Facilité d'interprétation et de compréhension. - Nécessite la disposition de données sur le revenu mais peut être approché par la dépense
Risque relatif (RR)		$RR = \frac{R_1}{R_0}$ R₁: la proportion d'une caractéristique dans un groupe. R₀: la proportion de la même caractéristique dans un groupe de référence.	R₁: le risque d'être atteint d'un cancer de poumon pour les fumeurs est de 10%. R₀: le risque d'être atteint d'un cancer de poumon pour les non-fumeurs est de 5%. RR=2 signifie que les fumeurs ont deux fois plus de risque d'être atteint de cancer.	- Adapté pour approcher les inégalités qualitatives. - Nécessite de mener des enquêtes qualitatives et quantitatives en fonction du phénomène à analyser
Odds ratio/rapport des chances	C'est une mesure statistique exprimant le degré de dépendance entre des variables aléatoires qualitatives. Il se définit comme le rapport de la cote d'un événement arrivant à un groupe A d'individus avec celle du même événement arrivant à un groupe B d'individus.	$\frac{p/(1-p)}{q/(1-q)} = \frac{p(1-q)}{q(1-p)}$ Où la probabilité qu'un événement se réalise dans le groupe A est p, et dans le groupe B est q.	- Si l'OR est proche 1, l'événement est indépendant du groupe. - Si OR > 1 l'événement est plus fréquent dans le groupe A que dans le groupe B. - Si OR < 1 l'événement est moins fréquent dans le groupe A que dans le groupe B.	- Ne se limite pas aux inégalités de revenu et permet d'approcher d'autres types d'inégalités qui ont trait à la santé, l'éducation..... - Egalement adapté pour approcher les inégalités qualitatives. - Nécessite de mener des enquêtes qualitatives et quantitatives en fonction du phénomène à analyser

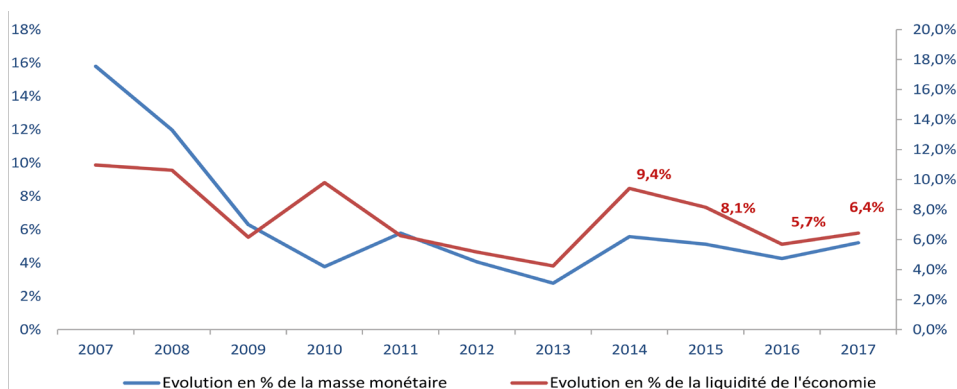
2. EVOLUTION DES INÉGALITÉS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

La montée des inégalités est une tendance structurelle dont l'ampleur s'est accentuée depuis le début des années 1980. Elle caractérise l'ensemble des pays quoiqu'à des rythmes différenciés. Les Etats-Unis et les pays émergents d'Asie (Chine et Inde notamment) sont particulièrement touchés par ce phénomène. En revanche, la situation est relativement moins prononcée en Europe du fait de l'existence de régimes de protection sociale assez soutenus. Au sein des pays en développement, la zone MENA et l'Afrique Subsaharienne figurent au rang des régions les plus inégalitaires à l'échelle mondiale.

2.1. UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES INÉGALITÉS AU NIVEAU MONDIAL SELON LES RÉGIONS

Depuis le début des années 1980, les inégalités se sont nettement aggravées à l'échelle mondiale, mettant un terme à la phase d'opulence qu'avait connus la plupart des pays au lendemain de l'après deuxième guerre mondiale.

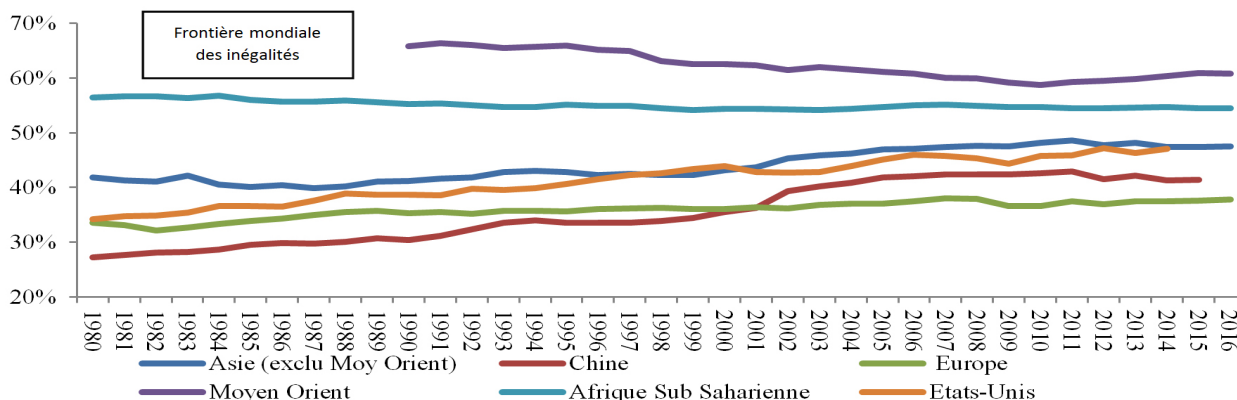
Graphique 1 : Evolution de la part des 10% et des 1% les plus riches dans le revenu mondial 1980-2016



Source : WID data base, Elaboration DEPF.

Les inégalités avaient culminé au début des années 2000, puisque la part des 10% les plus riches dans le revenu mondial s'est située à 55,3%. Depuis, une certaine atténuation des inégalités a été observée, mais une telle évolution cache encore des disparités persistantes entre régions et pays du globe.

Graphique 2 : Evolution de la part des 10% des revenus les plus élevés dans le revenu des principales régions du monde 1980-2016



Source : WID data base, Elaboration DEPF.

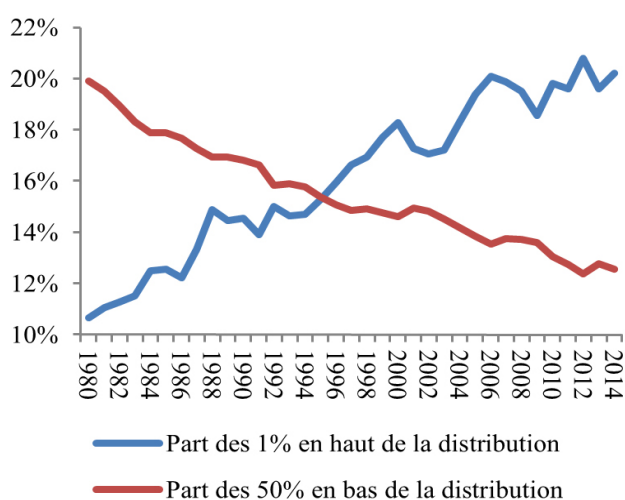
En particulier, les inégalités de revenus aux Etats-Unis se sont fortement creusées au point que l'écart entre ce pays et l'Europe n'a cessé de s'élargir. En effet, les Etats-Unis et l'Europe affichaient en 1980 des niveaux quasiment similaires en termes de part des 10% des revenus les plus élevés (32% et 34% respectivement). Cette part s'est située en 2014 à 47% aux Etats-Unis et à 37% seulement en Europe.

Par ailleurs, la même tendance en termes d'aggravation des inégalités a été observée dans le cas des pays émergents à fort potentiel, dont notamment la Chine. La dynamique d'ouverture dans laquelle s'est inscrit ce pays, conjuguée aux inflexions qui ont marqué son modèle de développement, semble avoir alimenté l'acheminement vers une société davantage inégalitaire.

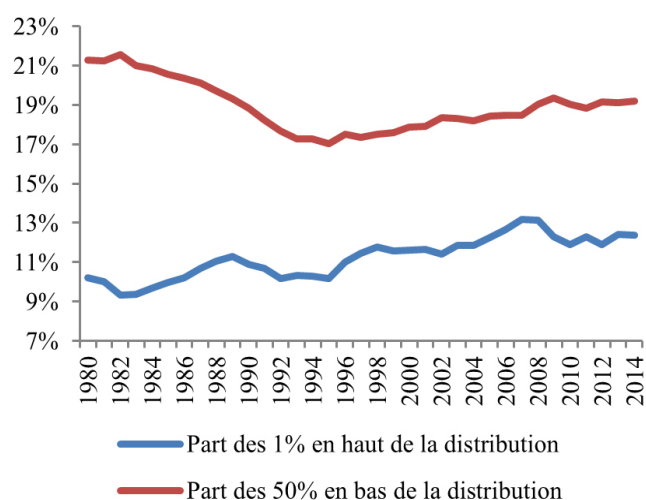
De son côté, les pays du Moyen-Orient affichent des niveaux d'inégalités extrêmement élevés, avec une part des 10% les plus riches dans le revenu national se situant à 61% en 2016. Dans une mesure moindre, l'Afrique-subsaaharienne demeure aussi affectée par une résistance à la baisse des inégalités. Avec des conditions de départ extrêmement difficiles, ces pays ne semblent pas avoir réussi jusqu'à présent à infléchir de manière forte les inégalités sociales.

L'analyse de l'évolution de la part des 1% les plus riches et des 50% les plus pauvres laisse entrevoir un écart de tendance encore plus marqué entre l'Europe et les Etats-Unis. Aux Etats-Unis, les 1% les plus riches ont vu leur part dans le revenu national croître significativement pour se situer à 20% en 2014 contre 11% en 1980, alors que celle des 50% les plus pauvres s'est inscrite en forte baisse, passant de 20% en 1980 à près de 12% en 2014. L'aggravation des inégalités éducatives combinées à un système de taxation de moins en moins progressif figurent parmi les principaux facteurs explicatifs de cette tendance. En Europe, les inégalités ont connu, par contre, une évolution modérée sur la période considérée, en lien avec les politiques publiques déployées en faveur de la classe moyenne et des catégories sociales à bas revenus.

Graphique 3 : Evolution des inégalités aux Etats-Unis



Graphique 4 : Evolution des inégalités en Europe

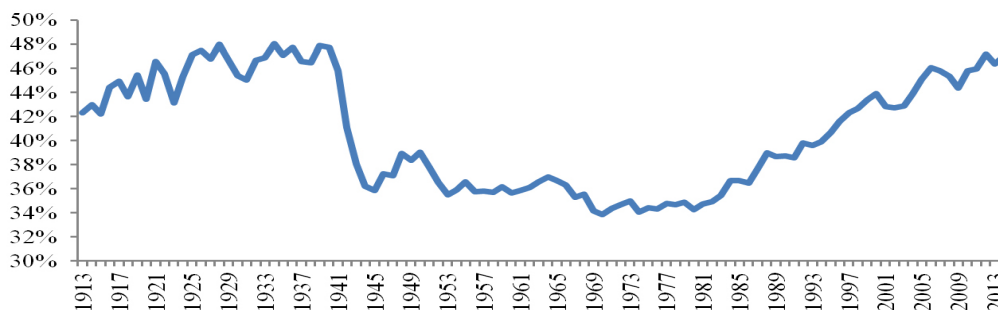


Source : WID data base, Elaboration DEPF.

Tenant compte de ce qui précède et au vu de l'accentuation des inégalités dans certains pays développés, dont notamment les Etats-Unis, il est permis de se demander si les tendances observées ne constituent-elles pas une remise en cause de la théorie de Simon Kuznets⁴, considérée pendant longtemps comme référentiel pour appréhender le phénomène des inégalités.

Certes, l'hypothèse de Kuznets a été utile pour expliquer l'évolution des inégalités aux Etats-Unis durant la période allant de la fin du 19^{ème} siècle à la première moitié du 20^{ème} siècle. Néanmoins, à compter de 1980, cette hypothèse semble avoir perdu de sa pertinence. L'analyse de l'évolution des inégalités aux Etats-Unis montre que la trajectoire des inégalités prend plutôt la forme d'un U que d'une cloche comme stipulé dans la théorie de Kuznets.

Graphique 5 : Evolution de la part des 10% les plus riches dans le revenu national aux Etats-Unis 1913-2014



Source : WID data base, Elaboration DEPF.

Certains auteurs⁵ estiment que la réalité actuelle des inégalités s'explique par le creusement de l'écart des salaires des plus qualifiés et ceux des moins qualifiés, corollaire à des niveaux d'éducation et de compétences différenciés, dans un contexte économique marqué par l'accélération du progrès technologique et le déplacement de l'emploi vers les profils hautement qualifiés. D'autres auteurs⁶ considèrent que l'accroissement des inégalités s'avère une évolution propre au système capitaliste, en lien avec la montée en force des courants néo-libéraux. L'atténuation de ces inégalités passerait, dès lors, par une régulation appropriée du système dans son ensemble.

⁴ Selon la théorie de la courbe en U inversée de Simon Kuznets, le niveau des inégalités est bas lorsque le niveau de revenu est très bas. Pour une explication plus détaillée de la théorie de Kuznets, consulter le lien : <http://oeconomia.over-blog.com/la-courbe-de-kuznets-l-evolution-des-inegalites.html>.

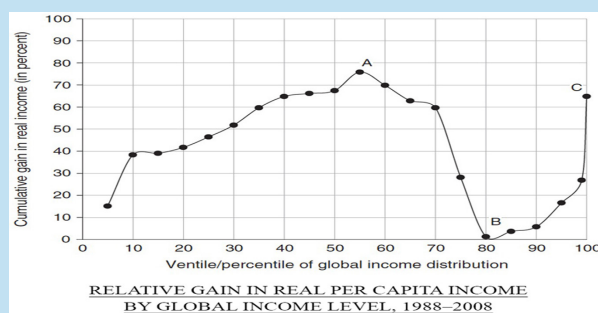
⁵ Branko Milanovic (2016) : Global inequality, a new approach for the age of globalization.

⁶ Branko Thomas Piketty (2013) : le capital au 21^{ème} siècle.

Croissance du revenu et inégalités au niveau mondial : la courbe de l'éléphant

Surnommée ainsi à cause de sa forme, la courbe de l'éléphant est un graphique qui retrace la croissance du revenu mondial à des points différents de la distribution des revenus sur une période allant de 1988 à 2008. Elle a été réalisée par Branko Milanovic et popularisée dans son ouvrage «Global inequality: A new approach for the age of globalization».

Graphique 6 : La courbe de l'éléphant de la croissance mondiale des revenus



L'interprétation qu'apporte Branko Milanovic⁷ à cette courbe met l'accent sur trois points essentiels dans le graphique (A, B et C) où la croissance du revenu mondial est à son plus haut ou à son plus bas niveau.

Le point A équivaut à peu près à la médiane de la distribution mondiale des revenus. Les personnes qui se trouvent à ce niveau se caractérisent par un taux de croissance du revenu réel le plus élevé durant la période 1988-2008. Les personnes concernées par cette hausse du revenu mondial proviennent, en grande partie, des pays émergents d'Asie (9 cas sur 10), essentiellement la Chine, mais aussi l'Inde, la Thaïlande, le Vietnam et l'Indonésie.

Pour ce qui est du point B (un niveau plus élevé sur l'échelle de la distribution), il est à noter une stagnation des revenus avec une croissance proche de zéro au courant des 20 années que couvre le graphique. Les personnes appartenant à ce groupe sont pour la plupart issues des classes moyennes inférieures des économies riches de l'OCDE, en particulier les anciens pays industrialisés d'Europe Occidentale, d'Amérique du Nord, d'Océanie et le Japon.

Quant au point C, il correspond à ceux qui sont très riches (les 1% les plus riches au niveau mondial). Leurs revenus réels ont connu une croissance substantielle durant la période étudiée et les personnes appartenant à ce groupe, proviennent en grande majorité des pays riches et plus particulièrement des Etats-Unis qui concentrent à eux seuls 50% des personnes appartenant à ce groupe.

Cette analyse met en évidence des trajectoires différentes entre les anciens pays industrialisés et les pays émergents d'Asie ; ce qui permet, selon Branko Milanovic, de déterminer les gagnants (les classes moyennes et pauvres d'Asie) et les perdants de la mondialisation (les classes moyennes inférieures des pays riches).

⁷ "Global inequality: a new approach for the age of globalization", Branko Milanovic.

2.2. UNE PANOPLIE DE MESURES DE POLITIQUES PUBLIQUES DÉPLOYÉES POUR JUGULER L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS

Plusieurs instruments de politiques publiques ont été mis en place, en vue de promouvoir une économie inclusive et de créer les conditions propices à un vivre ensemble apaisé et harmonieux. Ces politiques portent sur des leviers variés visant soit à agir sur les inégalités à leur genèse où à travers des mécanismes de redistribution pour corriger les insuffisances du système de partage de la richesse nationale.

Amélioration de l'accès aux services publics et impulsion de la formation initiale

L'accès aux services publics de qualité comme la santé, l'éducation ou le logement contribuent largement à atténuer les inégalités. Pour cette raison, certains pays recourent davantage à ces services qu'aux transferts comme moyen d'atténuer les disparités sociales. Ce constat est appuyé par l'exemple des pays de l'OCDE où les effets redistributifs des services publics correspondent en moyenne aux deux tiers de l'impact sur les inégalités par rapport aux effets induits par la fiscalité et les transferts. Selon une étude réalisée par l'OCDE⁸, un accroissement de 1% des dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB entraînerait une augmentation du revenu disponible des ménages pauvres et celui de la classe moyenne de 2% à 8%.

Il est essentiel, par ailleurs, d'accorder un intérêt particulier à la petite enfance ainsi qu'aux besoins des familles dont les enfants sont scolarisés. De nombreuses études montrent en effet, que les premières années de vie d'un enfant sont déterminantes pour son avenir. Les pays scandinaves, en particulier la Suède, représentent un modèle efficace de développement social de la petite enfance permettant d'égaliser les chances d'intégration économique et sociale futures de tous les enfants quel que soient leurs origines socio-économiques.

Développement des mécanismes de redistribution appropriés

Le développement des mécanismes de transfert et de redistribution jouent un rôle non négligeable en matière de réduction des inégalités de revenu. En moyenne, les transferts, ainsi que les impôts sur le revenu et les bénéfices réduisent les inégalités d'un tiers et la pauvreté de 60% environ dans les pays de l'OCDE⁹ et ce, à travers quatre leviers : le taux d'imposition, la progressivité de l'impôt, le taux de transferts sociaux et le degré de ciblage des transferts.

En particulier, les programmes de prestations ciblées, comme les transferts monétaires conditionnels jouent aussi un rôle important dans la réduction des inégalités, notamment dans les pays en développement qui disposent d'un secteur informel important et où il est plus difficile de recourir à l'instrument fiscal comme outil de réduction des inégalités. Ces mécanismes présentent l'avantage de réduire les inégalités monétaires, tout en poursuivant d'autres objectifs en matière de santé et d'éducation qui agissent sur les inégalités de chance ou d'opportunités¹⁰.

Réduction des écarts de salaires et soutien à l'emploi décent

Le recours au salaire minimum est souvent utilisé comme moyen d'atténuation des inégalités salariales. Cette politique a, toutefois, perdu relativement de sa pertinence ces dernières années avec le recul du travail à plein temps et la montée du travail à temps partiel.

D'autres leviers ont été déployés par plusieurs pays en matière de lutte contre les inégalités de salaires dont la promotion d'emplois décents et de qualité favorisant une amélioration continue des qualifications et des

⁸ « L'impact des réformes structurelles sur la distribution des revenus », OCDE.

⁹ « Lutter contre les inégalités » Forum Paris du 2 mai 2011. Réunion interministérielle de l'OCDE sur les politiques sociales.

¹⁰ C'est le cas de nombreux pays d'Amérique latine comme le Brésil (Bolsa familia, Bolsa escola, PETI), le Chili (Solidario, le Mexique (Oportunidades/Progressa)...

compétences, notamment en faveur des catégories socioprofessionnelles vulnérables. Les pouvoirs publics agissent, également, à travers la généralisation de la protection sociale des salariés qui peut constituer un vecteur de lutte contre les privations d'accès aux services de base (santé notamment) et agir comme amortisseur des chocs liés aux retournements de l'activité économique (indemnités de perte d'emploi ou de chômage).

L'objectif d'atténuation des inégalités salariales s'opère, également, par le biais de la redynamisation du rôle des syndicats dans la négociation salariale et les conventions collectives ou encore à travers la baisse marginale des impôts ou des taxes sur les salaires, notamment les hauts salaires.

Desserrement des contraintes liées à l'accessibilité au marché du travail

Un système d'éducation et de formation de qualité est une condition nécessaire mais non suffisante pour une insertion réussie sur le marché du travail. Des leviers additionnels sont souvent déployés pour y parvenir. Parmi ces leviers, il y a lieu de citer notamment le développement des programmes de l'école de la deuxième chance pour permettre à ceux ayant quitté l'école prématurément de retourner à la formation ; les possibilités d'apprentissage dans l'entreprise pour rehausser le niveau du capital humain¹¹ ; les campagnes de sensibilisation à l'intention des managers en ressources humaines pour que les recrutements soient plus basés sur des critères objectifs et l'incitation à l'entrepreneuriat, particulièrement auprès des jeunes diplômés.

Participation économique de la femme

La promotion de l'emploi de la femme s'avère un levier important pour faire face au creusement des inégalités sociales. C'est ce dont témoigne une étude récente de l'OCDE¹². Celle-ci a permis de relever que la promotion de l'emploi féminin exerce un effet équilibrant sur les revenus des ménages.

Les résultats de cette étude ont permis de mettre en évidence que l'augmentation de la proportion des femmes travaillant à temps plein favorise la baisse des inégalités de revenus des ménages dans plusieurs pays de l'OCDE (Etats-Unis, Canada, Pays-Bas), avec un recul du coefficient de Gini compris entre 0,6 à 1 point alors que la diminution de cette proportion s'est traduite par une augmentation des inégalités de 0,4 point en République Tchèque et en Finlande.

L'étude a souligné que si la proportion des ménages dans lesquelles la femme travaille était restée à son niveau des années 1980, les inégalités de revenus entre ménages auraient augmenté en moyenne de 0,8 point dans l'ensemble des pays de l'OCDE avec un indice de GINI passant de 28,2 à 31,6 au lieu de 30,8 actuellement.

Atténuation des inégalités spatiales

L'atténuation des inégalités spatiales (régions, urbain-rural, quartiers favorisés-quartiers défavorisés) est essentielle pour accélérer la réduction des inégalités. Pour preuve, la concentration des ménages pauvres dans des quartiers défavorisés génère une transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des privations hypothéquant toute possibilité d'amélioration de leur situation et d'ascension sociale à moyen-long termes.

Plusieurs politiques sont à pied d'œuvre pour réduire la ségrégation spatiale et promouvoir la mobilité sociale dans les zones défavorisées¹³. Ces politiques, qui s'insèrent dans une stratégie plus globale de réhabilitation urbaine, portent essentiellement sur :

¹¹ Certains pays comme le Royaume Uni accordent des subventions d'apprentissage pouvant atteindre 1.500 livres sterling aux entreprises de plus de 1.000 employés pour le recrutement des jeunes âgés entre 16 et 24 ans.

¹² « Tous concernés, pourquoi moins d'inégalités profite à tous ? », OCDE, 13 Novembre 2015.

¹³ « A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility », OECD 2018.

- l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité dans les zones difficiles qui sont caractérisées par un environnement socioéconomique contraignant. Certains pays comme le Chili et les Pays-Bas offrent un financement supplémentaire aux écoles qui acceptent de prendre en charge des élèves peu performants.
- le développement des compétences et des opportunités sur le marché du travail, tout en promouvant des projets ciblant des travailleurs pauvres pour améliorer la mobilité sociale. Des avantages fiscaux sont accordés aux entreprises qui investissent dans les zones défavorisées permettant ainsi de créer plus d'opportunités d'emploi et/ou d'améliorer le niveau des salaires.
- la promotion de l'accès à des soins de santé abordables et de qualité. Les principaux leviers déployés portent sur l'amélioration des conditions de travail et l'octroi d'incitations financières au personnel médical pour exercer dans les zones mal desservies, voire même l'encouragement des personnes issues de ces zones à opter pour des études médicales.
- l'accès à un logement de qualité et à meilleur coût. Les instruments privilégiés à cet effet englobent, entre autres, les subventions à la propriété, les indemnités de logement, le développement du marché locatif et la promotion des logements sociaux locatifs.
- le développement du transport et des infrastructures pour désenclaver les zones défavorisées. De nombreux pays de l'OCDE ont mis en place des programmes visant à améliorer la qualité des infrastructures de transport et adoptent des tarifs de transport plus réduits en faveur des groupes vulnérables.

3. LES INÉGALITÉS SOCIALES AU MAROC : ETAT DES LIEUX ET RÉPONSES DE POLITIQUES PUBLIQUES

La Maroc a lancé plusieurs initiatives et programmes publics (BAJ1¹⁴, BAJ2, INDH, RAMED, « Tayssir », fonds de développement rural, infrastructures rurales...) ayant pour objectif ultime l'amélioration des conditions de vie de la population. Le déploiement de ces programmes a favorisé une baisse significative de la pauvreté et une forte atténuation de la précarité, notamment en milieu urbain. Ces programmes se caractérisent par la multiplicité des filets sociaux de sécurité et la diversité des acteurs impliqués. On compte aujourd'hui environ 139 programmes¹⁵ couvrant des domaines variés tels que, l'éducation, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'emploi... Le tableau n° 2 présente une synthèse des principaux programmes sociaux de lutte contre la pauvreté et des inégalités au Maroc.

Néanmoins, ces résultats positifs n'ont pas permis de stopper le creusement des inégalités sociales, reflétant ainsi le caractère peu inclusif du modèle de développement jusque-là poursuivi. En plus des inégalités de revenus, l'accès inégal aux services de base demeure une source de préoccupation majeure, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé, qui constituent des domaines névralgiques et qui conditionnent l'égalité des chances au sein de la société.

¹⁴ Programmes des priorités sociales 1 et 2.

¹⁵ Mapping de la protection sociale au Maroc, MAGG, année d'édition 2018.

Tableau 2 : Principaux programmes sociaux en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales et spatiales

Secteurs ou domaines d'action	Programmes	Objectifs	Budget	Bénéficiaires
Réduction de la vulnérabilité et des inégalités	INDH Phase1 : 2005-2010 Phase 2 : 2011-2018 Phase3 : 2019-2023	Phase1 : Instaurer une dynamique en faveur du développement humain à travers : • La lutte contre la précarité • La lutte contre la pauvreté en milieu rural • Les actions d'appui transversal. • La lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain. Phase 2 : • Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. • Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain. • Programme de lutte contre la précarité. • Programme transversal. • Programme de mise à niveau territoriale . Phase 3 : Consolidation des valeurs de justice sociales et de dignité à travers le : • Rattrapage des besoins au niveau des infrastructures. • Accompagnement des personnes en situation précaire. • Amélioration du revenu et insertion économique des jeunes. • Soutien au développement humain des générations futures.	10 milliards	5,2 millions
	Entraide familiale	Mécanisme de solidarité sociale qui consiste en l'attribution d'une aide financière directe: • aux femmes divorcées indigentes et ayant des enfants. • aux femmes mariées démunies ayant des enfants et abandonnées.	201,25 MDH (2010-avril 2018)	19.674 actes judiciaires traités (2010-avril 2018)
	Assistance aux personnes à besoins spécifiques	Promotion des droits des personnes en situation de handicap et à l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base.	261 millions de DH (2015-2018)	
	Aide directe aux femmes veuves en situation de précarité	Améliorer les conditions de vie des femmes veuves et en situation de précarité.	1,5 milliard de DH (depuis son lancement - septembre 2018)	86.100 veuves et 154.000 orphelins (juillet 2018)
	Programme Tayssir	Offrir un soutien financier à la scolarisation des enfants issus de milieux défavorisés et lutter contre la déperdition scolaire en milieu rural.	3,18 milliards (depuis son lancement - 2018)	774.000 élèves (2017/2018)
Education	L'Initiative Royale « 1 million de cartables »	Aider les enfants scolarisés issus des milieux défavorisés	1,47 milliards de DH (depuis son lancement - 2018)	4,1 millions d'élèves (2017/2018)
	Internats			158.528 élèves
	Cantines scolaires	Apporter un appui social à la scolarisation et lutte contre la déperdition scolaire	1,2 milliard	1,25 million élèves (2017/2018)
	Transport scolaire en milieu rural			154.000 (2017/2018)
Santé	RAMED	Assurer l'accès à un Régime d'assistance médicale au profit de la population démunie en situation de pauvreté et vulnérabilité	6,3 milliards de DH (depuis son lancement - août 2018)	• 12,31 millions de personnes • 5,02 millions de foyers immatriculés (août 2018)

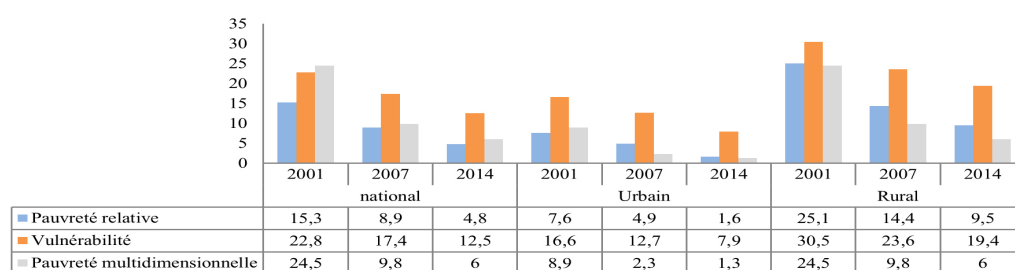
Secteurs ou domaines d'action	Programmes	Objectifs	Budget	Bénéficiaires
Logement décent	Programme villes sans bidonvilles	Améliorer les conditions de logement et lutter contre l'habitat insalubre	5,158 milliards DH (2004-juin 2018)	• 277.583 ménages • 59 villes sans bidonvilles
Emploi	Programmes actifs de promotion de l'Emploi	• Améliorer l'insertion et l'employabilité des jeunes chômeurs diplômés. • Promouvoir l'auto-emploi des jeunes diplômés.		Depuis leur démarrage jusqu'à juin 2018 • IDMAJ : 756.000 contrats d'insertions . • TAEHL : 185.500 bénéficiaires. • Auto-Emploi : 39.800 porteurs de projets. • TAHFIZ : 8.000 salariés.
	Indemnité pour perte d'emploi	Assurer une indemnité au salarié qui perd de manière involontaire son emploi et qui en recherche activement un nouvel emploi		38.000 personnes (2015-juin 2018)
Accès aux équipements de base	PAGER : accès à l'eau potable	Améliorer l'accès de la population rurale à l'eau potable	150 MDH (2017)	12,9 millions bénéficiaires (2016). Taux d'accès à l'eau potable 96% de la population rurale (2016)
	PERG : accès à l'électricité	Améliorer l'accès de la population rurale à l'électricité	23.100 MDH	39.445 villages et 2.099.675 foyers par réseau et 51.559 foyers dans 3.663 villages par kits photovoltaïques, soit, un taux d'électrification de 99,47% (2017).
	PNRR 2 : accès aux infrastructures routières	Améliorer l'accès de la population rurale aux infrastructures routières	3012,8 MDH (2016)	2,919 millions de bénéficiaires, soit 79,3% de la population rurale (2016).
	Programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural	Amélioration des conditions de vie des populations rurales et des zones de montagnes et leur désenclavement à travers la construction des routes, de pistes et ouvrages de franchissement ; l'amélioration de leur accès à l'électricité et à l'eau potable et l'amélioration des infrastructures de santé et d'éducation.	8,31 milliards de DH, dont 3,46 milliards au titre du Fonds de Développement Rural (2017)	24.000 douars et 1.253 communes

3.1. DES PROGRAMMES SOCIAUX AMBITIEUX, AYANT PERMIS DE RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Le lancement par le Maroc de plusieurs initiatives dans le domaine social a favorisé l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans le sillage de la progression régulière du Revenu National Brut par Habitant, la pauvreté monétaire a été fortement réduite, passant de 15,3% à 4,8% respectivement entre 2001 et 2014. Quant à la pauvreté multidimensionnelle, celle-ci a baissé significativement pour passer de 24,5% en 2001 à seulement 6% en 2014.

La baisse importante de la pauvreté dans ses multiples dimensions s'est accompagnée d'un recul du taux de vulnérabilité, qui s'est établi en 2014 à 12,5% contre 22,8% en 2001, soit une baisse de 10,3 points. Il a atteint 7,9% en milieu urbain et 19,4% en milieu rural en 2014 contre 16,6% et 30,5% respectivement en 2001. La pauvreté et la vulnérabilité restent des phénomènes ruraux par excellence au Maroc.

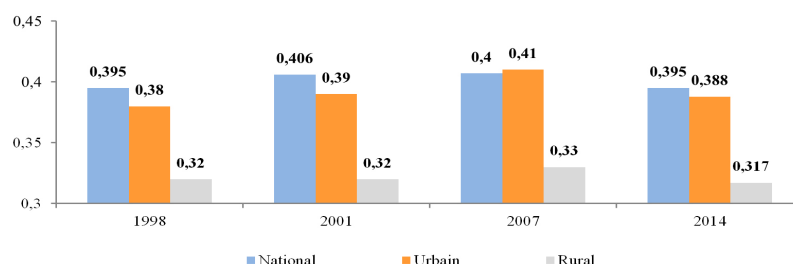
Graphique 7 : Evolution de la pauvreté sous toutes ses dimensions



Source : HCP.

Malgré ces avancées positives, les inégalités affichent une résistance à la baisse comme en témoigne l'évolution de l'indice de Gini qui s'est maintenu globalement en quasi-stagnation depuis des années, se situant à 0,395 en 2014 soit le même niveau enregistré en 1998. Par milieu de résidence, les inégalités sont plus intenses en milieu urbain, avec un indice de Gini de 0,388 contre 0,317 en milieu rural en 2014.

Graphique 8 : Evolution de l'indice de Gini par milieu de résidence

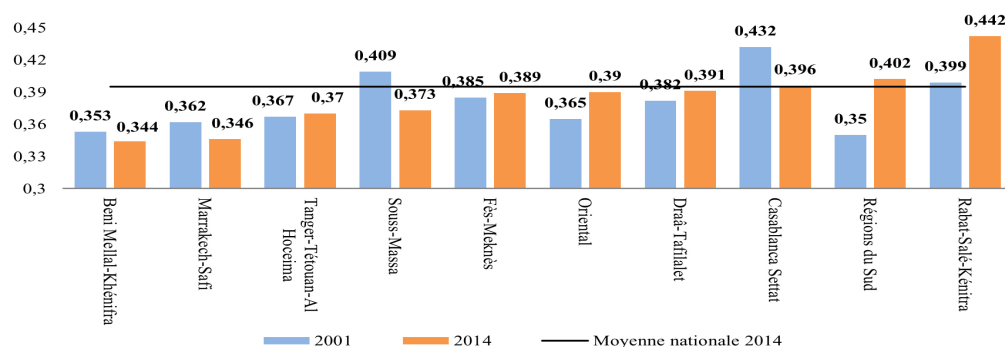


Source : Etabli sur la base des données du HCP, Rapport Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001 – 2014.

Sur une échelle régionale, les inégalités sont plus prononcées dans les grandes métropoles du pays, dont notamment Rabat-Salé-Kenitra (0.442) et Casablanca-Settat (0.396). En outre, dans sept régions du Royaume, l'indice de GINI a évolué entre 0.344 et 0.391, soit un niveau en deçà de la moyenne nationale.

L'examen de l'évolution des inégalités sur la période 2001-2014 laisse apparaître une dynamique de rattrapage, quoiqu'à un rythme différencié, au niveau des régions de Casablanca-Settat, Souss-Massa, Marrakech-Safi et Béni-Mellal-Khénifra. En revanche, les autres régions ont accusé des hausses différenciées du niveau des inégalités.

Graphique 9 : Evolution de l'indice de Gini par région 2001-2014



Source : Etabli sur la base des données du HCP, Rapport Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001 – 2014.

Par source de revenu, la répartition des revenus salariaux (64,3% des ménages) est la moins inégalitaire en comparaison aux autres sources de revenu avec un indice de Gini de 0,484 contre 0,590 pour le revenu indépendant, 0,720 pour le revenu agricole, 0,715 pour les transferts et 0,611 pour les rentes.

Tableau 3 : Inégalités par source de revenu : indice de Gini et part des ménages percevant une source particulière

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Inégalités (Gini)	Part des ménages	Inégalités (Gini)	Part des ménages	Inégalités (Gini)	Part des ménages
Salaire	0,463	72,5	0,417	50,6	0,484	64,3
Revenu indépendant	0,611	25,2	0,453	17,1	0,590	22,2
Revenu agricole	0,867	5,9	0,706	90	0,720	37,5
Transferts	0,694	57,6	0,702	64,1	0,715	60,1
Rentes	0,545	75,2	0,430	96,5	0,611	83,2
Autres revenus	0,553	7,8	0,558	6,7	0,602	7,4

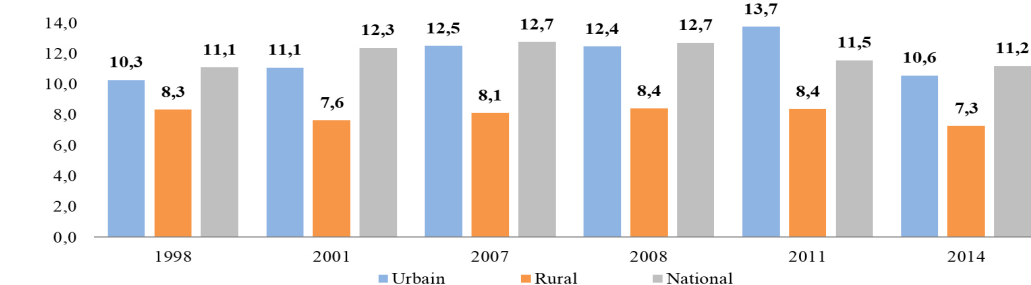
Source : Cahiers du Plan n°40, juin-juillet 2012, ENNV 2007, HCP.

Le revenu agricole génère une inégalité particulièrement élevée que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Le revenu rural, qui concerne 90% des ménages ruraux, se caractérise par une inégalité élevée de l'ordre de 0,706. En milieu urbain, l'inégalité afférente à ce type de revenu est encore plus élevée, avec un indice de Gini de l'ordre de 0,867.

Pour le revenu indépendant, un écart important est à relever selon le milieu de résidence, avec un indice de Gini de l'ordre de 0,611 en milieu urbain contre seulement 0,453 en milieu rural.

Pour ce qui est du rapport inter-décile, qui mesure la part de la masse totale des ressources détenues par les 10% les plus riches par rapport aux 10% les plus pauvres, celui-ci a poursuivi sa tendance baissière, amorcée en 2011 après une période de hausse entre 2001 et 2007, pour s'établir à 11,2 en 2014 au niveau national, soit presque le même niveau enregistré en 1998 (11,1).

Graphique 10 : Evolution du rapport inter décile par milieu de résidence



Source : Etabli sur la base des données du HCP.

Cette amélioration s'explique par la baisse significative de la part des dépenses des 10% des ménages les plus aisés de 33,1% en 2007 à 31,9% en 2014 alors que celle des plus défavorisés a tendance à se maintenir au même niveau, soit 2,6% en 2007 et 2,7% en 2014.

Une analyse par milieu de résidence révèle un écart plus important entre les 10% des ménages les plus aisés et les 10% des ménages les plus pauvres en milieu urbain par rapport au milieu rural. Le rapport inter décile en milieu rural s'est établi, en effet, à 7,3 en 2014 contre 10,6 en milieu urbain. En termes d'évolution, les mêmes tendances au niveau national sont observées dans les deux milieux avec une baisse significative du rapport inter décile entre 2007 et 2014, de 8,1 à 7,3 en milieu rural et de 12,5 à 10,6 en milieu urbain.

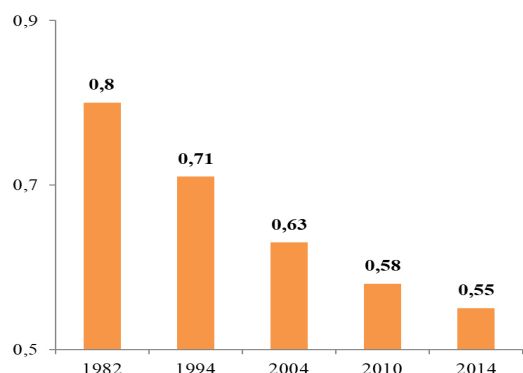
3.2. TROIS DOMAINES NEVRALGIQUES CONSTITUENT DES SOURCES STRUCTURELLES DE VULNÉRABILITÉ QUI ALIMENTENT LE CREUSEMENT DES INÉGALITÉS AU MAROC

Trois domaines clés constituent les principales sources qui alimentent le creusement des inégalités sociales au Maroc. Il s'agit, en l'occurrence, de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Les insuffisances relevées au niveau de ces domaines affectent les conditions de départ des individus et partant leur aptitude à réussir leur mobilité sociale.

L'éducation, une source importante d'inégalités

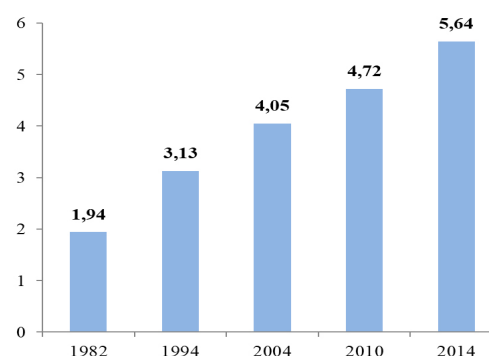
Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics au cours des dernières années, le système éducatif demeure marqué par de fortes inégalités. L'indice de Gini pour le secteur de l'éducation, quoiqu'en baisse tendancielle depuis la décennie 1980 en lien avec la progression régulière du nombre d'années de scolarisation, demeure élevé, s'établissant à 0,55 en 2014.

Graphique 11 : Evolution indice Gini éducation



Source : Conseil supérieur de l'éducation, Rapport analytique sur la mise en œuvre de la Charte nationale d'éducation et de formation, décembre 2017.

Graphique 12 : Evolution de la moyenne des années de scolarisation



Les inégalités éducatives sont également perceptibles à travers les dépenses publiques allouées à l'éducation par classe de niveau de vie. En particulier, les dépenses publiques destinées au cycle de l'enseignement secondaire et supérieur profitent davantage aux couches sociales aisées puisque 29% des personnes scolarisées dans ce cycle appartiennent aux 20% des ménages les plus aisés contre 10% pour les 20% les moins aisés.

Par ailleurs, les inégalités d'opportunités ou de chance demeurent encore importantes au sein du système éducatif, au vu de l'impact significatif de l'origine sociale de l'élève et de ses conditions socioéconomiques et culturelles en matière de réussite scolaire.

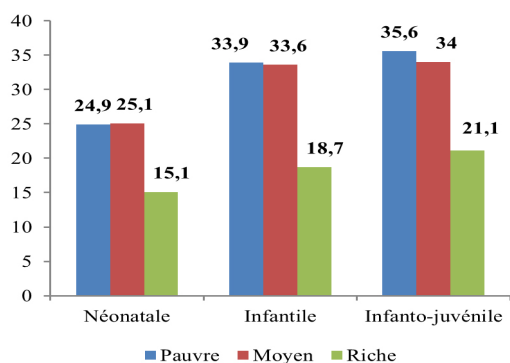
Selon le rapport du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CESEFRS)^{16a} révélé, sur la base des résultats de l'étude PNEA 2016, que l'effet élève, constitué de ce que l'apprenant, en intégrant l'école, porte comme héritage social, est de 80% par rapport à l'effet établissement (20%). En outre, l'étude PNEA permet de faire ressortir que le niveau éducatif et culturel des parents a un effet sur les scores des élèves. En deuxième année secondaire, la différence des scores entre les élèves dont au moins un des parents possède un diplôme universitaire et ceux dont les parents ont, dans le meilleur des cas, achevé le cycle secondaire collégial est de l'ordre de 64 points en mathématiques et de 62 points en sciences.

Santé : où le niveau de revenu du ménage agit sur les indicateurs de santé

Pour ce qui est de l'accès à la santé, des disparités importantes persistent, comme en témoignent quelques indicateurs clés issus de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale 2011: le taux de mortalité infantile s'établit à 33,9 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants issus des ménages pauvres alors qu'il n'est que de 18,7 pour 1.000 naissances vivantes pour ceux relevant des ménages aisés.

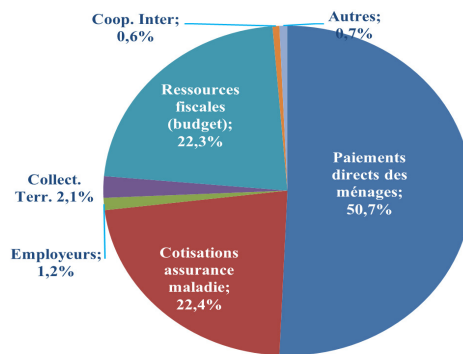
Or, dans la mesure où le financement des dépenses de la santé au Maroc reste dominé par les paiements directs des ménages (50,7% de la dépense totale de santé en 2013).

Graphique 13 : Mortalité des enfants par niveau de vie



Source : ENSPF 2011.

Graphique 14 : Source par nature de financement en 2013



Source : CNS, Rapport 2015.

¹⁶ « Une école de justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement », Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, 13 octobre 2017.

En 2007, 23,7 % des ménages ont au moins parmi leurs membres une personne couverte par un système d'assurance maladie, dont 12,4 % sont totalement couverts et 11,3 % ne le sont que partiellement. Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 18,1 % et 15,8 % en milieu urbain et à 3,1 % et 3,6 % en milieu rural¹⁷.

Tableau 4 : couverture médico-sanitaire selon le milieu de résidence

	2007		
	Urbain	Rural	Ensemble
Taux de couverture	25	3,9	15,8
Etat de couverture médico-sanitaire du ménage			
Totalement couvert	18,1	3,1	12,4
Au moins la moitié des membres sont couverts	9,9	1,8	6,9
Moins de la moitié des membres sont couverts	5,9	1,8	4,4
Aucun membre n'est couvert	66,1	93,3	76,3
Total	100	100	100

Source : Cahiers du Plan n°30, juillet-août 2010, ENNV 2007, HCP

Par classes de dépenses, la part des dépenses directes des ménages dans les dépenses totales de santé passe de 89,71% pour les ménages du quintile le plus défavorisé à 56,29% pour les ménages du quintile le plus favorisé selon l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2014. Ceci s'explique par le fait que, plus les ménages sont aisés, plus la probabilité de bénéficier d'une couverture médico-sociale est élevée. En effet, une analyse de la couverture médico-sociale par quintile de revenu révèle que moins de 5% des 20% des ménages les plus pauvres ont une couverture médico-sociale contre plus de 50% pour les 20% des ménages les plus aisés.

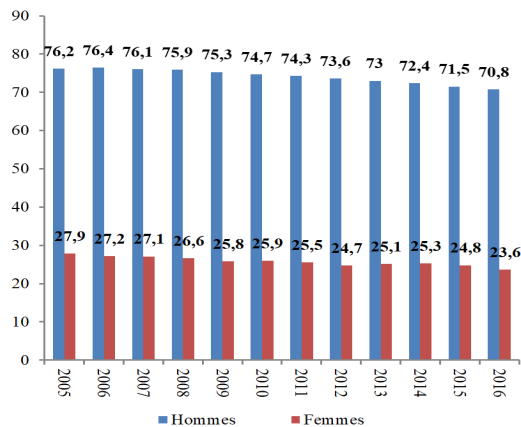
En dépit de la mise en place du dispositif RAMED, les inégalités d'accès aux soins persistent, vu que ce dispositif est entravé par une offre sanitaire faible aussi bien au niveau national que régional. Cette offre se trouve contrainte, également, par l'effectif réduit du personnel médical et l'insuffisance de l'infrastructure dédiée à la santé.

Les inégalités en termes d'accès à l'emploi : l'importance des inégalités de genre et par tranche d'âge

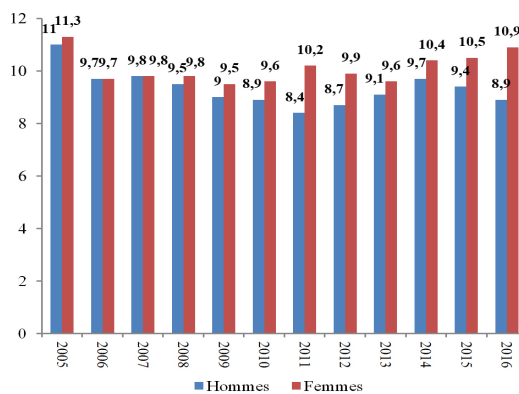
Dans le domaine de l'emploi, des inégalités importantes sont à relever en termes d'accès des femmes au marché du travail. Le taux d'activité des femmes est largement inférieur à celui des hommes, situation qui a peu changé depuis plus d'une décennie : 23,6% en 2016 (27,9% en 2005) contre 70,8% pour les hommes (76,2%). Celles qui sont actives sont plus touchées par le chômage : 10,9% en 2015 contre 8,9% pour les hommes.

¹⁷ « Pauvreté et inégalités des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007: une approche multidimensionnelle », les cahiers du plan, n°30, juillet août 2010, HCP

Graphique 15 : Evolution du taux d'activité par sexe



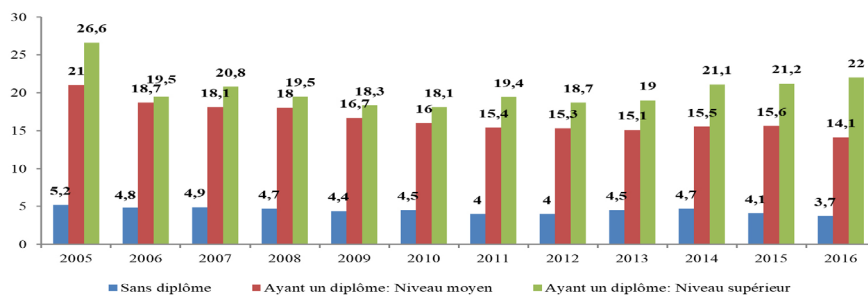
Graphique 16 : Evolution du taux de chômage par sexe En %



Source : Etabli sur la base des données du HCP.

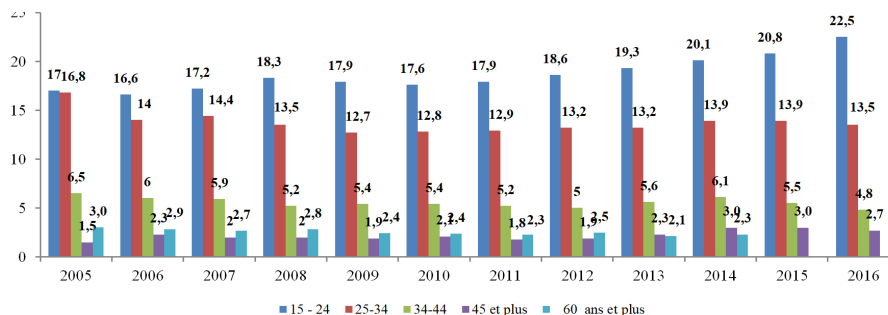
Les inégalités sont également perceptibles lorsqu'on analyse les taux de chômage par niveau d'instruction et par tranche d'âge. En effet, le taux de chômage est nettement plus élevé chez les diplômés dont notamment les jeunes. Le taux de chômage des détenteurs de diplôme moyen et supérieur s'établit respectivement à 22% et 14,1% en 2016 contre seulement 3,7% pour les sans diplôme.

Graphique 17 : Evolution du taux de chômage par niveau d'instruction



Source : Etabli sur la base des données du HCP.

Graphique 18 : Evolution du taux de chômage par âge



Source : Etabli sur la base des données du HCP.

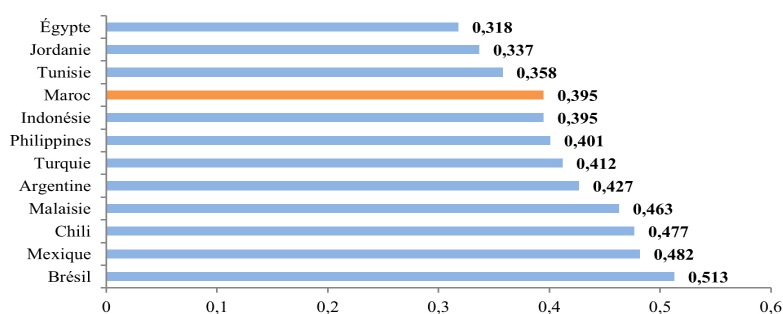
Sur un autre registre, l'emploi demeure caractérisé par une part non négligeable de l'emploi non rémunéré (17% en 2016), notamment en milieu rural (38,5% en 2016) et par la prédominance de l'emploi peu qualifié au même titre que par la prépondérance du secteur informel, qui représente à lui seul 37,3% de l'emploi non agricole en 2015.

3.3. POSITIONNEMENT DU MAROC PAR RAPPORT À UN ÉCHANTILLON DE PAYS COMPARABLES

L'analyse de la situation des inégalités au Maroc comparativement à un échantillon composé de 11 pays révèle que notre pays occupe une position relativement favorable. Avec un indice de Gini de 0,395, le Maroc se situe juste après la Tunisie (0,358) et la Jordanie (0,337).

L'Égypte est le pays le plus égalitaire de l'échantillon puisque son indice de Gini ressort à 0,318. A l'autre extrême, le Brésil est le pays le plus inégalitaire de l'échantillon avec une valeur de l'indice de Gini de l'ordre de 0,513, devancé par le Mexique (0,482), le Chili (0,477), la Malaisie (0,463) et l'Argentine (0,427).

Graphique 19 : Indice de Gini par pays (2015)

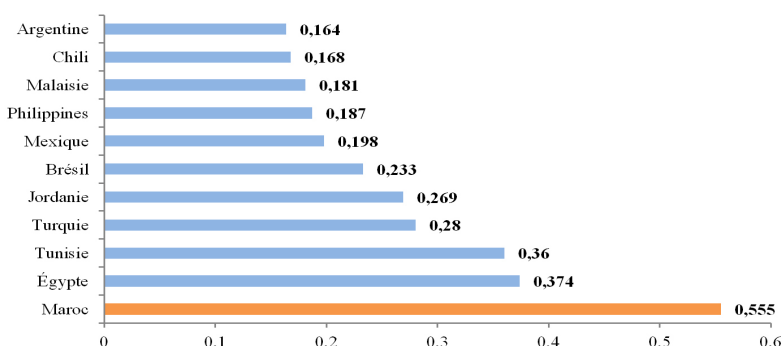


Source : Établi sur la base des données de la Banque mondiale.

Note : Argentine : 2014 ; Indonésie : 2013 ; Jordanie : 2010 ; Maroc : 2014 ; Mexique : 2014 ; Malaisie : 2009 ; Tunisie : 2010 ; Turquie : 2014.

Quant à l'indice de Gini de l'éducation, le Maroc (0,555) se situe en dernière position, loin derrière l'Égypte (0,374), la Tunisie (0,36) et la Turquie (0,28) avec une valeur de l'indice de Gini éducation nettement supérieur à la moyenne de l'échantillon.

Graphique 20 : Indice de Gini éducation par pays



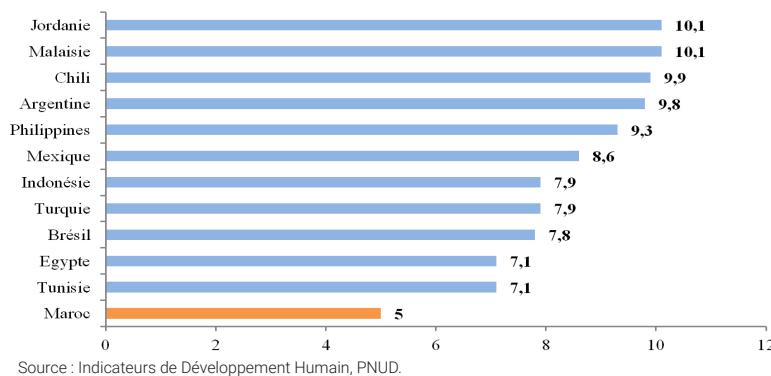
Source : UNU-MERIT working paper.

Note : Argentine : 2014 ; Indonésie : 2013 ; Jordanie : 2010 ; Maroc : 2014 ; Mexique : 2014 ; Malaisie : 2009 ; Tunisie : 2010 ; Turquie : 2014.

Les contre-performances du Maroc en matière d'éducation sont perceptibles également au niveau de la Durée Moyenne de Scolarisation (DMS), qui se situe à 5 ans seulement contre une moyenne de l'échantillon s'élevant à 8,4 ans. Les problèmes liés à la déperdition scolaire, surtout au niveau du secondaire, constituent le principal facteur explicatif de cette contreperformance.

Les pays qui réalisent les meilleures performances à ce niveau sont la Jordanie et la Malaisie en 1ère et 2ème position dans l'échantillon avec une DMS de l'ordre de 10,1 chacun, suivis de près par le Chili (9,9), l'Argentine (9,8) et les Philippines (9,3).

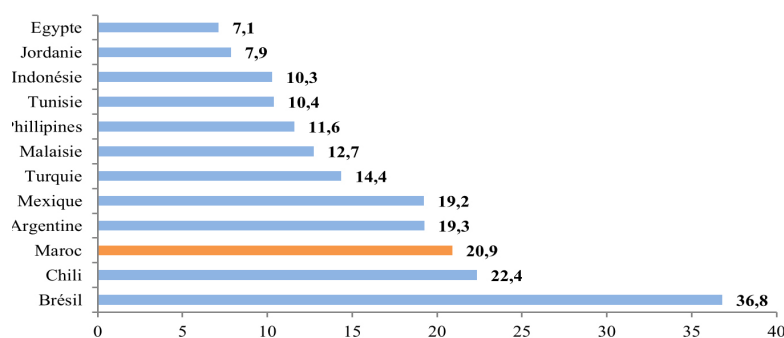
Graphique 21 : Durée moyenne de scolarisation par pays (2015)



Pour ce qui du rapport inter décile, le Maroc est classé à la 10ème position dans l'échantillon avec une valeur de 20,9 et ce, malgré une position bien plus favorable au niveau de l'indice de Gini (4ème position). L'Égypte est le pays le moins inégalitaire de l'échantillon, avec un rapport inter décile de l'ordre de 7,1, soit un niveau largement en deçà de la moyenne de l'échantillon (16,1), suivie de la Jordanie (7,9), de l'Indonésie (10,3) et de la Tunisie (10,4).

Le Brésil, conformément à sa position au niveau de l'indice de Gini, affiche un rapport inter décile le plus élevé de l'échantillon (36,8), précédé par le Chili (22,4).

Graphique 22 : Rapport inter décile par pays (2015)

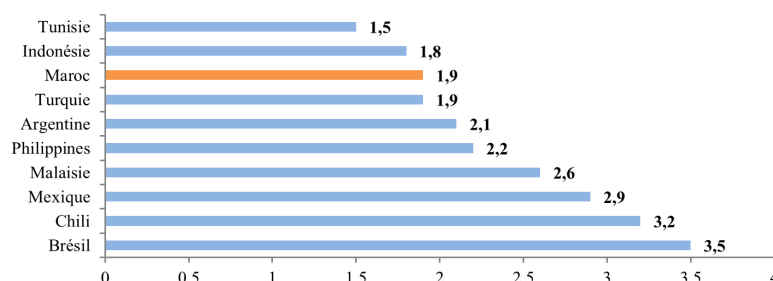


Source : Indicateurs de Développement Humain, PNUD.

Note : Argentine : 2014 ; Indonésie : 2013 ; Jordanie : 2010 ; Maroc : 2014 ; Mexique : 2014 ; Malaisie : 2009 ; Tunisie : 2010 ; Turquie : 2014.

Concernant l'indice de Palma qui mesure la part des 10% les plus riches de la population par rapport au 40% les plus pauvres dans le revenu national, le Maroc affiche une valeur de 1,9, se classant à la 3ème position dans l'échantillon juste après l'Indonésie (1,8) et la Tunisie (1,5) et au même niveau que la Turquie. Cette position est conforme à celle en termes d'indice de Gini. Les pays qui affichent les ratios les plus élevés sont le Brésil avec une valeur de l'indice de 3,5, précédé par le Chili (3,2) et par le Mexique (2,9).

Graphique 23 : Indice Palma par pays (2015)



Source : Indicateurs de Développement Humain, PNUD.

Note : Les données ne sont pas disponibles pour l'Égypte et la Jordanie.

3.4. QUELS LEVIERS PRIORITAIRES DE POLITIQUES PUBLIQUES FAUT-IL DÉPLOYER POUR ATTÉNUER LES INÉGALITÉS AU MAROC ?

Dans le but d'apporter des réponses de fond à la problématique des inégalités sociales au Maroc, quelques leviers prioritaires de politiques publiques ont été identifiés. Ces leviers puisent leur fondement des résultats du diagnostic de l'état des inégalités au Maroc et des enseignements déduits à partir des expériences pertinentes de certains pays en la matière. Ces leviers sont enrichis des recommandations¹⁸ proposées par certains organismes nationaux et internationaux en rapport avec l'impératif d'impulser l'inclusivité du modèle de développement national. Les principaux leviers identifiés sont articulés autour des axes ci-après :

- **Recours à des leviers structurels pour agir à l'amont sur les inégalités sociales**

Accélérer le processus de transformation structurelle de l'économie marocaine

L'élargissement des bases de création de la richesse nationale et le relèvement du contenu en emplois du régime de croissance de l'économie nationale s'avèrent des prérequis incontournables pour atténuer fortement les inégalités et endiguer leur progression sur le plan social et spatial. Pour cela, des actions vigoureuses devraient être déployées en faveur de l'accélération du processus de transformation structurelle de l'économie marocaine, en valorisant les secteurs porteurs et créateurs d'emplois de qualité et en accélérant la modernisation compétitive des PME-PMI pour libérer pleinement leur potentiel.

L'aboutissement de ce processus d'envergure requiert le recours à des modes rénovés en matière de conception et de mise en œuvre des politiques économique et sociale à caractère global et sectoriel, axés sur la définition des priorités, la convergence des choix stratégiques et leur synchronisation et ce, dans le but de maximiser l'impact redistributif de ces politiques et d'accroître leur rendement en termes d'amélioration tangible des conditions de vie des populations et de relèvement de la performance du système productif national.

Non moins important, le renforcement de l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur régionales et internationales par le biais d'une politique intégrée de compétitivité-attractivité relève de l'ordre des priorités en vue de maximiser les retombées de la politique d'ouverture commerciale à l'œuvre et en faire un puissant relais de création de la richesse à l'instar des pays émergents performants.

¹⁸ Voir annexe.

S'attaquer vigoureusement aux inégalités de chance et de capacités

La lutte vigoureuse contre les inégalités devrait porter particulièrement sur les inégalités de chance pour corriger structurellement les déficiences à partir desquelles se nourrissent l'exclusion sociale et la marginalisation. A ce titre, la protection et l'éducation de la petite enfance serait nécessaire pour développer leurs capacités aussi bien sur les plans physique et mental que social et affectif. Le lancement du programme national de généralisation et de développement du préscolaire est une action édifiante dans ce sens.

En outre, la prise en compte des besoins spécifiques notamment des groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, représente-elle une condition essentielle pour assurer l'équité et l'égalité des chances et contribuer, in fine, à l'édification d'un développement social harmonieux du pays.

Les actions envisagées dans cette perspective devraient impérativement s'atteler à résoudre le problème d'accessibilité de ces couches vulnérables aux services sociaux de base, particulièrement celles résidant en péri urbain, en milieu rural et dans les zones de montagnes.

Pour assurer son efficacité et sa durabilité, la politique de protection sociale devrait privilégier des solutions concrètes de sortie durable de la pauvreté, via la promotion de l'activité, pour éviter la dépendance aux transferts et le maintien dans une situation de forte vulnérabilité.

- Renforcement de la cohérence des dispositifs dédiés à la lutte contre les inégalités et priorisation de certaines catégories sensibles de la population

Renforcer la cohérence des dispositifs sociaux pour maximiser les retombées de l'action sociale de l'Etat

Le recours à une approche intégrée est nécessaire pour harmoniser les différents filets sociaux et renforcer leur efficacité en tant que leviers de lutte contre la pauvreté et la précarité, permettant, de ce fait, de maximiser l'impact sur les populations bénéficiaires.

La réforme en cours portant sur la mise en place d'un registre social unique et d'un registre national de la population devrait permettre de concentrer les ressources sur ceux qui en ont le plus besoin et de maximiser ainsi l'impact des programmes dédiés à la réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté. Ce registre, dont la mise en œuvre est prévue en 2020, permettrait d'accompagner la prochaine étape de la réforme de décompensation (gaz butane et sucre). Il devrait servir également d'instrument de référence pour canaliser l'aide publique dans certains secteurs et programmes sociaux, dont notamment l'éducation, la santé, l'habitat...

Par ailleurs, les efforts déployés par l'Etat en matière de lutte contre les inégalités devraient être intensifiés pour atténuer les effets négatifs de ces inégalités sur la vigueur de la consommation domestique¹⁹, principal moteur de croissance de l'économie marocaine. Dès lors, une attention particulière devrait être accordée à la question de la régulation des prix de biens et services qui pèsent sur le budget des ménages. Il en est de même pour l'amélioration de la qualité des services publics de base au premier rang des quels figurent l'éducation et la santé.

Non moins important, l'efficacité des politiques et programmes sociaux promus par l'Etat pose avec acuité la question de leur soutenabilité financière à moyen-long terme au même titre que leur gouvernance. A ce titre, une réflexion profonde devrait être engagée pour prospecter les meilleures voies possibles à même d'assurer un financement optimal du Fonds d'appui à la cohésion sociale.

¹⁹ La perte annuelle due à l'essoufflement de la consommation domestique est évaluée à 1.5 point de croissance.

Placer la question de l'inclusivité genre et l'intégration des jeunes au cœur des politiques publiques de lutte contre les inégalités

L'élargissement du spectre de la richesse nationale exigerait inéluctablement de promouvoir l'équité genre, particulièrement à travers le relèvement du taux de participation des femmes dans l'activité économique et ce, dans le but de mobiliser le supplément de croissance découlant d'une implication forte de la femme marocaine dans l'effort productif. Cette participation élargie devrait se matérialiser à travers un accès à la formation, à l'emploi et aux financements, au même titre qu'aux postes de décisions tant dans le secteur public que privé.

Une importance particulière devrait être attribuée aux jeunes au regard des défis multiples auxquels cette catégorie se trouve confrontée. Certes, des avancées sensibles ont été enregistrées au cours des dernières années pour améliorer la situation des jeunes. Néanmoins, ces avancées ne semblent pas avoir été à la mesure des défis soulevés, faute d'une politique intégrée exclusivement dédiée à cette frange importante de la société marocaine.

Outre la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes, des réponses devraient être apportées, axées sur un meilleur encadrement socio-culturel, un soutien fort à la formation et à l'emploi au même titre que la promotion de l'esprit entrepreneurial auprès des jeunes. Le renforcement des capacités des jeunes serait opportun pour favoriser une culture civique sans faille seule à même d'immuniser cette frange importante de la société contre les discours pervers et démobilisateurs.

Inscrire la lutte contre les inégalités dans le cadre d'un chantier sociétal impliquant l'ensemble des acteurs

La lutte contre les inégalités gagnerait à être axée sur une démarche davantage participative permettant de tenir compte des besoins réels des populations cibles pour renforcer leur adhésion et nourrir leur sentiment d'appartenance à la nation.

Un changement de mentalité devrait être promu pour faire admettre que cette lutte n'est pas une affaire qui incombe exclusivement à l'Etat. L'action des pouvoirs publics en matière de résorption des déficits sociaux devrait, dès lors, être relayée par une action énergétique de la société civile pour renforcer les capacités de celle-ci et la réhabiliter pour assumer pleinement son rôle.

Le rôle du milieu des affaires est tout aussi important. La promotion à grande échelle de la responsabilité sociale des entreprises est nécessaire pour cristalliser les valeurs de citoyenneté responsable. La multiplication des actions de soutien et de mécénat de la part des grandes entreprises, particulièrement au sein des territoires dans lesquels celles-ci opèrent, permettrait certainement de consolider les mesures de confiance.

- Consolidation du système national d'information et déploiement d'instruments sophistiqués de suivi-évaluation des inégalités

La mesure des inégalités au Maroc est évaluée selon une approche monétaire, en se basant sur les données des dépenses des ménages issues des deux principales enquêtes du HCP (ENCDM et ENNVM). Or, cette mesure devrait être appréhendée à partir des données sur les revenus, à l'instar des pays avancés et d'autres économies émergentes. L'alignement sur cette approche serait opportun pour capter la complexité des inégalités au Maroc et mieux cerner sa dynamique.

Certes, des progrès importants ont été enregistrés au cours de ses deux dernières décennies, en termes de production des données statistiques se rapportant aux inégalités. Néanmoins, des efforts additionnels devraient être consentis pour édifier un système d'information sophistiqué favorisant, de manière permanente, la collecte et le traitement des données sur les inégalités et relayé par un système d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions déployées en matière de lutte contre les inégalités dans toutes leurs dimensions.

Annexe : Principales recommandations relatives à la lutte contre les inégalités émanant de la Banque Mondiale, de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques et du Conseil Economique Social et Environnemental.

DOMAINE : INEGALITES LIEES A L'ACCES L'EDUCATION ET A LA FORMATION		
Banque Mondiale	OCDE	CESE
• Développer une offre éducative alternative (écoles à charte, chèques éducation, etc.) dans la mission de l'État d'assurer une éducation de qualité accessible à tous les enfants tout en valorisant la liberté de choix et l'innovation. • Continuer à développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'école. • Adopter une nouvelle gouvernance de l'école publique en la recentrant sur un meilleur service rendu à l'élève.	• Améliorer l'allocation des ressources humaines, tout en réformant la politique d'affectation géographique en vigueur en mettant en place des primes de mobilité géographique. • Renforcer la qualité des enseignements en mettant l'accent sur la formation des enseignants. • Renforcer le rôle des collectivités locales dans la gestion du système éducatif pour lui donner plus de souplesse. • Renforcer l'adéquation qualitative des programmes pédagogiques avec les besoins en compétences.	• Recentrer les efforts autour de la mise à niveau de l'école publique, afin de l'ériger en tant que lieu d'apprentissage de qualité, mais également en tant qu'espace de mixité sociale. • S'orienter vers une école publique gérée selon des règles de management rigoureuses et modernes, afin d'en améliorer le rendement et asseoir plus de discipline, avec une plus grande responsabilisation au niveau des établissements scolaires. • Assurer l'équilibre entre les connaissances et le savoir-être (soft-skills) au niveau du contenu des programmes au sein de l'école publique, afin de doter l'ensemble des élèves/étudiants, des mêmes armes cognitives, quel que soit leur milieu d'origine. • Mettre en place des mécanismes ciblés et personnalisés de soutien aux élèves en difficulté, dans le cadre d'une vision renouvelée de l'école de la deuxième chance, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des établissements qui réalisent de faibles résultats ; • Garantir une accessibilité plus large à l'école pour les catégories les plus vulnérables, en particulier, les enfants en situation de handicap ; • Assurer une répartition géographique équilibrée des écoles, des universités et des instituts supérieurs de formation pour lutter contre les inégalités d'accès à une formation de qualité entre les régions et les milieux de résidence ; • Exploiter le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation.
DOMAINE : INEGALITES LIEES A L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE ET A LA COUVERTURE MEDICALE		
Banque Mondiale	OCDE	CESE
• Étendre et harmoniser la couverture médicale et adapter l'offre de soins dans le cadre d'une vision globale cohérente		• Elargir l'offre de soins de qualité, qu'elle soit publique ou privée, et assurer une répartition équitable sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre d'une offre sanitaire opposable. • Améliorer significativement le nombre de médecins et d'infirmiers par habitant, tout en leur assurant une formation de qualité et continue qui soit aussi généralisée pour l'ensemble des intervenants du secteur. • Généraliser la couverture médicale de base, en harmonisant les régimes, et étendre la couverture médicale à l'ensemble de la population. • Renforcer le système de financement de la couverture médicale universelle par un régime à financement obligatoire, pour en assurer la pérennité.
DOMAINE : INEGALITES DE REDISTRIBUTION ET DE PROTECTION SOCIALE		
Banque Mondiale	OCDE	CESE
• Renforcer la transparence et l'efficience dans le financement de la protection sociale pour dégager des marges budgétaires permettant de financer un régime universel d'assurance chômage, d'améliorer la protection des travailleurs et de faciliter la mobilité du travail.		• Réformer la fiscalité afin d'assurer une distribution plus équitable de la charge fiscale en élargissant la base fiscale à travers, la lutte contre la prolifération de l'informel et la poursuite de l'amélioration des capacités de recouvrement de l'impôt, via notamment, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. • Se diriger vers une fiscalité plus progressive pour assurer davantage de solidarité entre les plus aisés et les plus pauvres (lancer des réflexions approfondies avec des simulations d'impact ex-ante, pour étudier sur des bases solides, la faisabilité et la pertinence des différentes options de redistribution, telles, (i) une révision du niveau de taxation des revenus les plus élevés et (ii) une revue de la fiscalité du patrimoine ...). • Accélérer la réforme de ciblage des subventions pour qu'elles puissent profiter aux plus nécessiteux, ce qui toutefois, renvoie à la pertinence des critères d'éligibilité fixes.

DOMAINE : PETITE ENFANCE, PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		
Banque Mondiale		OCDE
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information du public sur l'importance du développement de la petite enfance, et traiter la protection de la petite enfance comme un sujet important de santé publique (soins post-nataux, vaccination, nutrition, etc.). - Renforcer les politiques et les investissements publics de qualité en faveur de la petite enfance en association avec le secteur privé comme prestataire à la mise en œuvre de certaines politiques (par exemple préscolarisation, campagnes de vaccination, etc.).		- Inscrire la politique publique intégrée de protection de l'enfance dans une loi-cadre afin de lui garantir la continuité et la cohérence nécessaires et intégrer les droits de l'enfant dans les politiques publiques et dans la planification budgétaire des départements ministériels concernés. - Intégrer la protection de l'enfant dans les schémas régionaux et provinciaux de développement et instaurer des comités régionaux et provinciaux de protection de l'enfance. - Etendre la protection sociale et la couverture médicale aux personnes âgées, notamment, celles ne disposant pas de revenus, ou percevant de maigres pensions de retraite. - Améliorer la prise en charge des personnes âgées, en mettant en place des structures adaptées, en formant des aidants-familiaux et en réhabilitant les centres d'accueil existants pour améliorer leurs conditions de vie. - Renforcer l'accès des personnes en situation de handicap à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste.
DOMAINE : INEGALITES LIEES A L'ACCES AU MARCHÉ DE TRAVAIL		
Banque Mondiale		OCDE
- Renforcer la gouvernance, l'efficacité et l'efficience des politiques de promotion de l'emploi et des compétences en adoptant des cadres de suivi et d'évaluation orientés sur les résultats. - Renforcer la transparence et l'efficience dans le financement de la protection sociale pour dégager des marges budgétaires permettant de financer un régime universel d'assurance chômage, d'améliorer la protection des travailleurs et de faciliter la mobilité du travail.		- Mettre en place des programmes actifs d'emploi destinés à favoriser l'insertion sur le marché du travail (réalisation d'une analyse coûts/bénéfices des différentes politiques actives de l'emploi afin d'identifier les facteurs clés de succès...). - Concevoir un système d'information cohérent et global portant sur le marché de l'emploi et sur la mise en contact des chercheurs d'emploi et des entreprises à la recherche de nouvelles compétences...
DOMAINE : INEGALITES DE GENRE		
Banque Mondiale		OCDE
- Accorder les mêmes droits civiques aux femmes qu'aux hommes. - Systématiser la prise en compte de la parité homme-femme dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques pour réaliser dans les faits l'égalité entre les sexes. - Accroître les opportunités économiques des femmes en supprimant les obstacles à leur participation au marché du travail et en soutenant l'entrepreneuriat féminin. - Continuer à moderniser le cadre juridique, faire évoluer les mentalités et les normes socioculturelles en vue d'établir une véritable égalité sociétale entre les hommes et les femmes.		- Mettre un terme aux pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, en prévenant et en luttant contre les violences qui leur sont faites, et en renforçant leur participation dans la vie économique, sociale, politique et culturelle, à travers notamment : - La mise en place d'une politique nationale, volontariste et transversale à même d'améliorer et de promouvoir la place de la femme dans la société; - L'introduction systématique dans les publiques le principe de l'égalité entre les sexes ; - La lutte contre la dégradation du taux d'activité des femmes et assurer les conditions réglementaires et matérielles nécessaires qui permettent d'avoir un environnement favorable à la promotion de l'insertion de la femme dans la vie active ; - La promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour inciter les dirigeants d'entreprise, les investisseurs et les partenaires sociaux à s'engager en faveur de la prohibition de toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Références bibliographiques

1. « Household income inequality measures based on the ACS data: 2000-2005 », working paper, John J. Hisnanick and Annette L. Rogers, U.S. Census Bureau.
2. « Income inequality and social well-being » Nanak Kakwani and Huyun Son, working paper series society for the study of economic inequality, 2015
3. « The price of inequality », Joseph Stiglitz, 2012.
4. « Inégalités sociales et territoriales à la lumière des résultats de l'ENCDM 2014 », HCP.
5. « Income inequality overtime : how choice of metric matters » working paper, Brian Glassman, Poverty Statistics Branch, U.S. Census Bureau, November 19, 2016.
6. "Concepts of Inequality", Development Issues No. 1, Development Strategy and Policy Analysis Unit, Development Policy and Analysis Division Department of Economic and Social Affairs, October, 2015.
7. "Inequality: Methods and Tools", Julie A. Litchfield, March 1999, text for World Bank's Web Site on Inequality, Poverty, and Socio-economic Performance.
8. "Inequality what can be done?" by Anthony B. Atkinson, Harvard University Press, 2015.
9. « Lessons from the old masters on assessing equity and efficiency », Vitor Gaspar, Paolo Mauro, and Tigran Poghosyan, IMF working paper 17/214, 2017.
10. "Le capital au XXIème siècle", Thomas Piketty, édition le seuil, septembre 2013.
11. « Atlas graphique et cartographie de la décennie de la charte nationale de l'éducation et de formation 2000-2013 », Conseil supérieur de l'éducation, janvier 2017.
12. « Rapport analytique d'évaluation de la décennie de la Charte 2000-2013, acquis déficits et défis » Conseil supérieur de l'éducation, décembre 2014.
13. « La problématique des inégalités. Un enjeu crucial pour le développement du Maroc », actes du séminaire organisé le 20 avril 2016 à Rabat. Chef du Gouvernement, BAD.
14. « Les inégalités réelles au Maroc, une introduction ». Nourredine El Aoufi et Saïd Hanchane, collection économie critique, 2016.
15. « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001 – 2014 », HCP et Banque Mondiale, Novembre 2017.
16. « Lutter contre les inégalités » Forum Paris du 2 mai 2011. Réunion interministérielle de l'OCDE sur les politiques sociales.
17. « Policy Impacts on inequality, welfare based measures of inequality, the Atkinson Index », Lorenzo Giovanni Bellù, Agricultural Policy Support Service, Policy Assistance Division, FAO, Rome, Italy and Paolo Liberati, University of Urbino, "Carlo Bo", Institute of Economics, Urbino, Italy for the FAO, 2006.
18. « Gross Earning Inequalities in OECD Countries and Major Non-member Economies, determinants and future scenarios », Henrik Braconier, Jenifer RuizValenzuela, OECD Economics Department Working Papers, No. 1139, OECD Publishing, Paris, 2014.
19. « Les quatre leviers de la distribution », LIEPP policy brief, Elvire GUILLAUT et Michäel ZEMMOUR, Science-Po n° 31, juillet 2017.

20. « Tous concernés, pourquoi moins d'inégalités profite à tous ? », OCDE, 13 Novembre 2015.
21. « Inégalités : disparités, facettes et mesures » présentation, ONDH.
22. - REF, Projet de Loi de Finances 2018.
23. « Fiche relative à la pauvreté et les inégalités au Maroc », DEPF, SIPS, 7 mai 2013.
24. Human Development Report 2016.
25. « Inégalités et cohésion sociale : une analyse économique », IRES, juin 2010.
26. « Comptes Nationaux de la Santé, rapport 2015 ».
27. « Pauvreté et inégalités des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007 : une approche multidimensionnelle », les cahiers du plan, n°30, juillet août 2010, HCP.
28. « Inégalités et cohésion sociale : éléments de politiques pour le bien-être et le ciblage de la pauvreté », Cahiers du plan n°40, juin-juillet 2012, HCP.
29. « Les régimes de couverture sanitaire au Maroc, bien-être et inégalités », Meriem OUDMANE, présentation lors du symposium international « les logiques et la portée des modèles économiques: vers un éclairage du modèle du Maroc », le 22-03-2018.
30. Pierre MERKLE, « Les « odds ratios » sont-ils la meilleure façon de mesurer des inégalités ? », <https://quantihypotheses.org/603/>, juin 2012.
31. « Héritage et équité », Caroline GUIBE LAFAYE, Centre Maurice Halbwachs, CNRS, France. https://www.inegalites.fr/IMG/pdf/Heritage_et_equite.pdf
32. - Presentation "inequality what can be done ?", Anthony Atkinson, LO meeting, Institute of New Economic Thinking at the Oxford mating school, November 2015. <http://www.arenaide.se/wp-content/uploads/sites/2/2015/11/Tony-Atkinson-2-november-Stockholm.pdf>
33. "Childhood Experience and the Expression of Genetic Potential: What Childhood Neglect Tells Us About Nature and Nurture", BRUCE D. PERRY, The Child Trauma Academy, Brain and Mind 3: 79–100, Kluwer Academic Publishers, Netherlands, 2002.
34. "Global inequality: a new approach for the age of globalization", Branko MILANOVIC, The BELKNAP Press of Harvard university Press, Cambridge, Massachusetts, London, England, 2016.
35. "World Inequality Report", Facundo ALVAREDO, Lucas CHANCEL, Thomas PIKETTY, Emmanuel SAEZ, Gabriel ZUCMAN, World Inequality Lab, 2018.
36. « Une école de justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement », Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, 13 octobre 2017.
37. "A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility", OECD, 2018
38. Mapping de la protection sociale au Maroc, MAGG, année d'édition 2018.
39. World inequality database, www.wid.world
40. - www.inegalites.fr/
41. - www.worldbank.org.
42. - www.undp.org.

